

SciencesPo

CENTRE DE RECHERCHES
INTERNATIONALES

LES ÉTUDES DU CERI

N° 279 mars 2025

LA DÉLATION EN TURQUIE (2006-2021) UN DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET DE RÉPRESSION

Ayşen Uysal



La délation en Turquie (2006-2021) **Un dispositif de surveillance et de répression** Résumé

Le travail de terrain sur la délation en Turquie à l'époque contemporaine permet d'appréhender la manière par laquelle le Parti de la justice et du développement (AKP) gouverne, et saisit les différentes formes de surveillance qu'il met en œuvre, l'éventail de son répertoire répressif et les stratégies et les ruses du pouvoir, ainsi que sa capacité à reproduire l'obéissance et à pénétrer dans la société. Cette recherche expose les multiples fonctions de la délation, comme technique politique et acte d'autodiscipline et de châtement, et du Centre de communication de la présidence de la République (CIMER), l'appareil de contrôle qui centralise le système de délation. Cette enquête se concentre sur les délations recueillies par le CIMER, l'entité dédiée, et mobilise ses archives directement, par le biais de certaines institutions, et indirectement, grâce à trois sources écrites principales : les archives des dossiers de procès recueillies auprès de certains cabinets d'avocats ; les sources parlementaires, et plus particulièrement les questions écrites des députés ; et enfin la presse. Au-delà des sources écrites, des entretiens semi-directifs avec des victimes de la délation et des avocats ont été réalisés.

Denunciation in Turkey (2006-2021) **A surveillance and repression system** Abstract

Fieldwork on denunciation in Turkey in contemporary times allows us to understand the way in which the Justice and Development Party (AKP) governs, the different forms of surveillance it relies on, the range of its repressive repertoire and the strategies and ruses of power, as well as its ability to reproduce obedience and to penetrate society. This research exposes the multiple functions of denunciation, as a political technique and a practice of self-discipline and punishment, and the Presidential Communication Center (CIMER), the control apparatus which centralizes the system of denunciation. This research focuses on the reports collected by CIMER, the dedicated entity for denunciations. It examines its archives directly through certain institutions and looks at three written sources: the archives of trial files collected from certain law firms; parliamentary documents, especially written questions from deputies; and press coverage. Additionally, it draws from semi-structured interviews with the victims of the denunciation, as well as with lawyers, to provide further insight.

La délation en Turquie (2006-2021)

Un dispositif de surveillance et de répression

Ayşen Uysal, chercheuse associée au CERI-Sciences Po, professeure à l'université de Dokuz Eylül

LA DÉLATION EN TURQUIE, UNE HISTOIRE ANCIENNE

Les origines de la délation et du CIMER en Turquie

En Turquie, la délation a une longue histoire. Elle va du règne de Abdülmecid (1839-1861) durant lequel elle était appelée *havadis jurnalleri*¹ (journal d'actualité) à l'hégémonie du Parti de la justice et du développement (AKP)² ayant instauré dès le 20 novembre 2006 un système de délation à la fois « traditionnel » et « moderne » (puisqu'il utilise la technologie la plus avancée). Son histoire passe aussi par le règne d'Abdülhamid II³ (1876-1909) sous l'Empire ottoman (ce sultan étant notamment réputé pour sa répression et pour un système de délation, *jurnalcilik*⁴,

¹ Cengiz Kırılı, *Sultan ve Kamuoyu. Osmanlı Modernleşme Sürecinde «Havadis Jurnalleri»*, Istanbul, Türkiye İş Bankası Kültür Yayınları, 2008.

² Voir l'index des sigles et acronymes en annexe.

³ Abdülhamid II voulait contrôler la population de manière très poussée. Pour ce faire, il instaura un système de surveillance, c'est-à-dire un réseau d'informateurs (*hafiyeye*), aussi étendu que possible. A cette époque, on trouvait quatre catégories de *hafiyeye* : les membres du palais qui communiquaient directement leur rapport (« journal ») à Abdülhamid ; les personnes spécialement chargées de mission d'information à Istanbul et dans les provinces (les professionnels du renseignement) ; les employés du gouvernement et les fonctionnaires qui étaient incités à la délation ; les « bandes » ou « gangs » au service des personnages importants. Mais à cela s'ajoutait une dernière catégorie : l'homme de la rue qui n'hésitait pas à dénoncer pour obtenir de petites récompenses. François Georgeon, *Abdulhamid II. Le sultan calife*, Paris, Fayard, 2003, pp.149,160-161.

⁴ « Journal » est utilisé au sens de rapport de renseignement.

qu'il avait lui-même instauré), ainsi que par les années de plomb de 1970⁵ et les années noires de 1980. A partir de 2006, c'est le Centre de communication du Premier ministre (BIMER, *Başbakanlık İletişim Merkezi*) qui a commencé à recueillir les demandes, les réclamations et les délations des citoyens. Le 24 juin 2018, lorsque la Turquie a adopté le régime présidentiel, le BIMER a été absorbé par le Centre de communication de la présidence de la République (CIMER, *Cumhurbaşkanlığı İletişim Merkezi*) fondé en 2015. Le CIMER est une plateforme électronique hors-la-loi, car elle n'est basée sur aucune législation. Ce système, s'il n'est pas le seul moyen pour déposer des plaintes et délations, reste le plus populaire, car il est le plus facile d'utilisation, et permet notamment de garder l'anonymat. Il est donc perçu comme le plus efficace. Son objectif officiel est de « fortifier les liens entre l'Etat et les citoyens » dans la perspective d'une administration publique novatrice, notamment par le recours aux nouvelles technologies, et de faciliter la transmission des demandes, des réclamations et des délations des citoyens au Premier ministre. La politique de l'AKP semble être ainsi fondée sur l'intégration des citoyens au sein du dispositif officiel du contrôle social et du maintien de l'ordre.

La délation pendant la période de l'AKP, objet de cette étude, a connu un « succès » remarquable à partir de 2016. L'appel à la délation par le Président Recep Tayyip Erdoğan est devenu banal et ouvertement revendiqué⁶ après la tentative de coup d'Etat du 15 juillet 2016⁷ qui a donné lieu à un état d'exception en vigueur du 21 juillet 2016 au 20 juillet 2018. Cette période a été marquée par une répression importante : plus de 130 000 personnes, dont 7 080 universitaires, ont été limogées de la fonction publique ; plus de 50 000 personnes ont été arrêtées en une seule année de l'état d'exception ; plus de 169 000 personnes ont été poursuivies ; plusieurs universités, fondations, associations, journaux, etc. ont été interdits par des décrets-lois ; 181 500 passeports ont été annulés ; les agents publics ont dû obtenir un document de l'institution les employant lorsqu'ils se rendaient à l'étranger⁸. Cette répression s'est accompagnée de l'usage accru des dispositifs de surveillance, tels l'encouragement à la délation, le contrôle des quartiers grâce aux *muhtar*⁹ (gouverneurs des quartiers) et aux *bekçi* (gardiens du quartier), vus également comme l'œil de l'Etat¹⁰. A partir de cet état de fait, il est possible de constituer une première hypothèse de recherche : l'AKP a officialisé et étatisé la

⁵ Les mémoires de Mehmet Emin Bozarslan nous renseignent sur les appels à délation des militaires et des gouverneurs suite au coup d'Etat du 12 mars 1971 et sur les délations elles-mêmes, ainsi que sur les relations entre les délateurs et leurs victimes. Mehmet Emin Bozarslan, *İçeridekiler ve Dışarıdakiler*, Istanbul, Koral Yayınları, 1974.

⁶ Contrairement au système soviétique sous Staline qui avait établi une obligation de dénonciation pour certains crimes dans son code pénal prévoyant un délit de non-dénonciation (voir François-Xavier Nérard, *5 % de vérité. La dénonciation dans l'URSS de Staline*, Paris, Tallandier, 2004, pp. 145-146), le régime présidentiel a fait un appel à la dénonciation en dehors du système légal, à travers les discours du Président et par les termes d'une institution rattachée à la présidence, le CIMER.

⁷ Une tentative de coup d'Etat a eu lieu le 15 juillet 2016, commanditée par un « Conseil de la paix dans le pays », une faction des Forces armées turques liée à la communauté Fethullah Gülen. La tentative s'est soldée par un échec. Mais dans les jours suivant le putsch, les autorités turques ont entrepris une série d'arrestations et de purges au sein des Forces armées du pays, de la gendarmerie, de la police, mais aussi de l'enseignement, de la justice, du secteur de la santé et des médias. L'état d'exception décrété le 20 juillet est resté en vigueur durant deux ans.

⁸ <https://www.bbc.com/turkce/haberler-turkiye-44799489>, consulté le 10 août 2024.

⁹ Pour en savoir plus, voir Elise Massicard, *Street-Level Governing: Negotiating the State in Urban Turkey*, Redwood City, Stanford University Press, 2022.

¹⁰ Noémie Lévy-Aksu, *Ordre et désordres dans l'Istanbul ottomane (1879-1909)*, Paris, Karthala, 2013, p. 241.

Encadré 1 – *İhbar* (délation) : quelques essais de définition

Jean-François Gayraud écrit dans son ouvrage consacré à la dénonciation : « Les mots ont un sens. Ils ne sont pas neutres. Le choix d'un mot plutôt qu'un autre révèle un point de vue, une opinion. L'option entre l'un des deux termes n'est jamais innocente. [...] il est abusif de confondre et d'assimiler dénonciation et délation. [...] La dénonciation-délation évolue entre deux pôles proches et éloignés, voisins et ennemis : à la fois devoir civique et honte morale »¹. « Le terme de délation n'a pas de sens juridique. Il est ignoré du droit pénal [...]. Le mot délation est en réalité une arme de lutte idéologique et politique permettant de diaboliser l'ennemi »².

Par ailleurs, toujours selon cet auteur, cette distinction est utile pour distinguer les informations fournies dans les différents régimes politiques : « En démocratie libérale, les informations fournies à la police et à la justice sont légitimes : ce sont des dénonciations. En régime autoritaire ou totalitaire, faute de consentement des individus au Pouvoir et de respect des libertés individuelles, les informations parvenant aux instances de répression ne bénéficient pas de la même légitimité : ce sont des délations. La distinction dénonciation-délation repose ainsi sur le contexte politique dans lequel le donneur d'informations évolue »³.

Les mots se transforment et parfois, disparaissent. « La délation au cours des années 1920 sort donc du cadre strict de l'information de l'Etat par l'intermédiaire de sa police politique. Elle sort aussi de la sphère du secret. Elle est, au moins en partie, visible. Paradoxalement, en gagnant cette visibilité, elle perd de sa spécificité. La délation progressivement contamine le genre de la plainte, de la lettre au pouvoir. Le mot russe pour dire la délation, *donos*, disparaît ainsi du vocabulaire. On ne parle plus alors de "délation" mais bien de "plaintes", de "déclarations" et surtout de "signaux" ou de ce que le français "dénonciation" dans son ambiguïté rend assez bien : on révèle au pouvoir des manquements individuels aussi bien que des injustices »⁴.

Le cas turc n'est pas épargné par ce type d'ambiguïté du vocabulaire. Dans la mesure où le CIMER n'opère de distinction qu'entre plainte (*şikayet*) et délation (*ihbar*), sans jamais évoquer une autre catégorie qui renverrait à la notion française de dénonciation (*ifşa*, action d'annoncer, faire savoir), j'ai fait le choix d'utiliser dans ce texte les termes de « délation » et de « dénonciation » comme des synonymes. Par ailleurs, il est aussi à noter que même si les institutions comme le CIMER établissent une distinction entre la plainte et la délation (qui est une accusation secrète et a un sens péjoratif), les frontières entre les deux sont assez floues. Dans le cas de la plainte, le porteur de celle-ci est affecté directement par l'objet de la plainte, car, comme le dit Gayraud, « la plainte est la dénonciation de la victime »⁵. Dans le cas de la délation, il n'est pas nécessaire que le délateur soit victime de l'objet de la délation. Celle-ci concerne plutôt des questions sociétales, ou relevant de l'ordre public et criminel.

La délation peut donc relever de trois registres :

- ouvert/secret, pour qualifier la manière de déposer l'information ;
- individuel/sociétal, pour délimiter la portée de l'information ;
- affirmatif/péjoratif, pour cerner la perception, au sein de la société, vis-à-vis de l'information fournie ou de la personne qui fournit cette information.

¹ Jean-François Gayraud, *La dénonciation*, Paris, PUF, 1995, p. 15.

² *Ibid*, pp. 28-29.

³ *Ibid*, pp. 30-31.

⁴ François-Xavier Nérard, « Délation, dénonciation et dénonciateurs en URSS », in Jean-Paul Brodeur et Fabien Jobard (dir.), *Citoyens et délateurs. La délation peut-elle être civique ?* Paris, Autrement, 2005, p. 43.

⁵ Jean-François Gayraud, *La dénonciation, op. cit.*, pp. 19-20.

délation à partir de 2006, mais cette officialisation et cette étatisation du dispositif n'ont pris de l'envergure qu'avec l'application de l'état d'exception et le passage au système présidentiel.

Pendant cette période, la Turquie a également connu un changement du système gouvernemental (*Cumhurbaşkanlığı Hükümet Sistemi*, système présidentiel¹¹), souvent considéré comme un changement de régime politique par les opposants, à la suite du référendum du 16 avril 2017 entré en vigueur le 9 juillet 2018, c'est-à-dire vers la fin de la période de l'état d'exception. Avant de partir sur le terrain, l'une de mes hypothèses partait de là : l'existence d'un lien fort entre le changement et la consolidation du système politique et la délacion. Le président de la République, désormais élu au suffrage universel direct à deux tours, n'est dès lors plus seulement le chef symbolique du pouvoir exécutif : il exerce la plus haute fonction de ce pouvoir, en tant que chef d'Etat, car le poste de Premier ministre ayant été supprimé, il se trouve à la tête du gouvernement. De plus, certaines compétences auparavant exercées par l'Assemblée nationale sont désormais la prérogative du Président. De ce fait, la compétence première de l'Assemblée nationale (celle de promulguer des lois) ressort amoindrie par la montée en puissance des décrets-lois, prérogatives du Président. Ce dernier exerce donc à la fois un pouvoir exécutif et un important pouvoir législatif et juridique. Il n'est plus impartial et, pendant sa présidence, il peut d'ailleurs être membre d'un parti politique. Désormais, le président de la République est ainsi doté de très importantes compétences qui justifient que la qualification d'« homme unique » lui soit attribuée dans le langage courant de la vie politique en Turquie. Et de ce fait, le BIMER est rattaché à cet « homme unique », et appelé dès lors le CIMER.

Fonctionnement du CIMER

On connaît peu de choses du fonctionnement de cette plateforme virtuelle, le CIMER, et du processus des démarches après le dépôt des plaintes, des délacions et des demandes. Mon objectif vise aussi à mettre en lumière le fonctionnement du CIMER à partir des délacions qui y sont déposées.

Au sein du CIMER, vingt-cinq personnes¹² travaillent pour transférer les demandes et les réclamations aux institutions concernées. Dans chaque institution exécutive (ministères, préfectures et sous-préfectures, mairies, universités, etc.), deux ou trois personnes (fonctionnaires ou employés à contrat à durée indéterminée et qui travaillent dans l'institution de longue date) s'occupent des affaires transmises par le CIMER¹³. Ces personnes sont dénommées « utilisateurs du CIMER » (*CIMER kullanıcıları*), et elles sont autorisées à consulter les dossiers. Quand elles commencent à être chargées des dossiers du CIMER, elles s'engagent par écrit à ne pas partager avec un tiers les données qui leur parviennent. Les utilisateurs de chaque institution sont rattachés à la préfecture

¹¹ Pour ne pas dire tout simplement « système présidentiel », le gouvernement AKP a inventé l'appellation « système de gouvernement présidentiel de la République ».

¹² Il est fort probable que l'effectif ait augmenté ces dernières années.

¹³ Dans les mairies, par exemple, le bureau du CIMER fonctionne dans le département « Presse et relations publiques » (*Basın ve Halkla İlişkiler*).

du département, c'est-à-dire qu'ils sont responsables devant celle-ci et non pas devant le directeur de leurs institutions. Nous avons là une image de panoptique dans le panoptique : le CIMER est l'œil du *Big Brother* qui voit tout ; les préfectures n'ont accès qu'aux dossiers de leurs villes, les mairies n'accèdent qu'aux dossiers concernés par la mairie, etc. En bout de chaîne, c'est la présidence de la République (CIMER) qui détient la compétence d'accéder à tous les dossiers.

Le CIMER n'est pas une institution qui prend des décisions. Selon son manuel, il a été fondé pour assurer l'efficacité, la rapidité et la justesse des actions des institutions étatiques. Depuis la fondation de la plate-forme BIMER¹⁴ (devenue le CIMER), ce bureau fait office d'interface entre la population et les institutions étatiques, plus particulièrement avec le ministère de l'Intérieur, les préfectures, la police et la justice. Il est un service capteur de plaintes et de dénonciations émanant directement de la population.

Pour pouvoir faire une demande au CIMER, l'âge minimum requis est de 12 ans. Il est possible de porter plainte ou de dénoncer quelqu'un en passant par le site web du CIMER, l'application e-Etat, en appelant ALO 150 ou via l'application HES (équivalent de #TousAntiCovid) (bouton « dénoncez »). Même si le délateur a laissé son nom, l'utilisateur du CIMER peut l'anonymiser par prudence. Dans certaines archives, on trouve des cas d'anonymisation *a posteriori* des noms par les utilisateurs centraux. Les demandes au CIMER sont limitées à 1500 caractères et il n'est pas possible d'en déposer plus d'une par jour. Toutefois, malgré cette limitation, des textes plus longs sont visibles dans les archives.

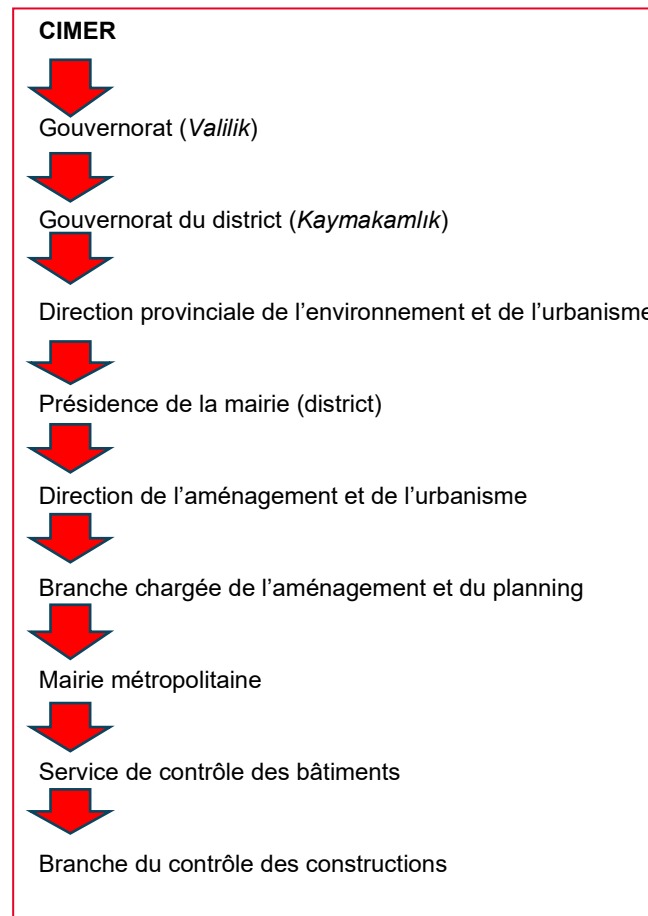
Les demandes, les plaintes et les dénonciations au CIMER révèlent le lourd fonctionnement bureaucratique et l'extrême centralisation du système. Même les problèmes très simples et locaux passent par la présidence de la République et par les gouverneurs des départements avant d'être transmis aux institutions concernées. Par exemple, un problème lié au fonctionnement du métro sera d'abord dénoncé au CIMER, c'est-à-dire à la présidence de la République, avant d'être envoyé au gouvernorat du département concerné. C'est ce dernier qui transfère le dossier à l'établissement concerné par l'objet de la dénonciation. L'établissement en question, parfois, n'est pas identifié à la bonne adresse, et commence alors une série de correspondances interinstitutionnelles. Cette situation apparaît très souvent entre les mairies des districts et la mairie métropolitaine afin de déterminer « qui est en charge de ». Même si l'établissement à qui la dénonciation est adressée est le bon, un nombre important de correspondances internes s'engage entre les différents départements et branches.

Ce trajet de la dénonciation est assez typique, mais il peut être bien plus long, sans aboutir nécessairement à sa destination. Par exemple, une dénonciation que j'ai consultée, faite contre l'abus de champs agricoles transformés sans autorisation en jardins d'agrément, est passée par une trentaine d'établissements étatiques entre Ankara et Izmir (ouest du pays), sans trouver son interlocuteur idoine, et le dossier a fini par être clos au bout de seize jours¹⁵. Les discussions concernant « qui est chargé de quoi » et les limites de la compétence sont assez visibles dans le fonctionnement du CIMER, comme on l'observe plus particulièrement entre la mairie métropolitaine et celle d'un district ou entre les mairies des districts.

¹⁴ Dorénavant, j'adopterai le terme de CIMER sans plus rappeler sa première appellation.

¹⁵ Archives du CIMER, 11 novembre 2018.

Figure 1
Le parcours d'une délation



Les dépôts faits auprès du CIMER ont considérablement augmenté en 2016, à la suite de la tentative du coup d'Etat du 15 juillet, comme on l'a déjà mentionné ci-dessus. Ces dépôts sont répartis en six catégories : la demande (*istek*), la plainte (*şikayet*), la délation (*ihbar*), la proposition (*görüş-öneri*), la demande d'information (*bilgi edinme*) et le remerciement (*teşekkür*) (voir encadré ci-après). En 2019, les chiffres officiels diffusés montraient que le nombre de dénonciations et réclamations atteignait 3 138 233 en une seule année¹⁶, alors qu'entre 2006 et 2011, soit en un peu plus de cinq ans, les demandes cumulées n'atteignaient que 1 415 336. On constate donc une augmentation considérable de recours ces dernières années, parallèlement à l'augmentation de la répression étatique¹⁷. De janvier à octobre 2020, les recours s'élevaient à environ cinq millions. En 2023, le nombre des demandes avait atteint 7,650 millions, avec une augmentation de 23 % par rapport à l'année précédente. La fondation du « CIMER-séisme » joue évidemment un rôle important dans cette augmentation, par son rôle de centralisation. Par conséquent, les départements du pays affectés par le tremblement de terre du 6 février 2023

¹⁶ <https://www.iletisim.gov.tr/turkce/haberler/detay/cimere-2019da-3-milyon-138-bin-233-basvuru-yapildi>, consulté le 1^{er} février 2021.

¹⁷ <https://www.haber7.com/guncel/haber/956662-bimere-bir-yilda-1-milyon-450-bin-basvuru>, consulté le 1^{er} février 2021.

Encadré 2 – Définitions des catégories de dépôt (Başvuru kategorileri) par le CIMER

1. Demande (*istek*) : demande d'un service concret.
2. Plainte (*şikayet*) : dépôt en cas des dommages personnels.
3. Dénonciation/Délation (*ihbar*) : signalements de crimes, abus commis, événements menaçant l'ordre publique.
4. Proposition (*görüş-öneri*) : réflexions, suggestions, recommandation pour une meilleure effectuation d'un service public ou pour résoudre un problème public.
5. Demande d'information (*bilgi edinme*) : requête pour accéder à des informations et des documents concrets.
6. Remerciement (*teşekkür*) : remerciement pour un service public.

– Malatya, Hatay¹⁸, Adıyaman, Maraş, Antep (sud et sud-est) – se placent aux premiers rangs de ceux qui ont déposé le plus de demandes auprès du CIMER¹⁹.

Par ailleurs, quatre secteurs sont les objets prioritaires des « déposers » auprès du CIMER : le secteur public et privé, les services locaux (mairies), l'enseignement supérieur et la santé. Il est à noter que cette catégorisation apparaît assez problématique, car il existe une transitivité forte entre les catégories. Par exemple, un professeur des universités dénoncé relève-t-il de la première catégorie (le secteur public) ou de la troisième, celle de l'enseignement supérieur ? La même question se pose pour une infirmière dénoncée travaillant dans un hôpital public.

La Turquie a connu plusieurs tournants autoritaires à partir des années 2010²⁰, corrélés aux événements suivants : les protestations de Gezi²¹, les élections du 7 juin 2015, la tentative du coup d'Etat des gülenistes du 15 juin 2016, l'état d'exception de 2016 à 2018 (mais dont les effets continuent après sa levée). A chaque fois, la répression et la surveillance se sont intensifiées. Le graphique 1 ci-après montre que le nombre de dénonciations et de délations²² augmente proportionnellement à la montée de la répression, de la violence et du conflit au sein de la société. Il existe une indéniable lien, très fort, entre répression et délation, comme le tableau 2 le confirme aussi.

¹⁸ Il faut souligner que, même avant le tremblement de terre du 6 février 2023, par exemple en 2021, Hatay et Antep se plaçaient parmi les premiers départements où les demandes étaient les plus nombreuses. <https://www.aa.com.tr/tr/gundem/cimere-2021de-6-milyon-100-bin-vatandas-basvurdu/2469128>, consulté le 11 juillet 2024.

¹⁹ <https://www.trthaber.com/haber/turkiye/cimere-basvuru-sayisi-2023te-yuzde-23-artti-831003.html>, consulté le 11 août 2024.

²⁰ Aysen Uysal, « De la contestation à la légitimation. La rue comme espace politique », in Işıl Erdinç et Benjamin Gourisse (dir.), *La domination politique en Turquie. Une analyse relationnelle du régime politique turc*, Paris, Karthala, 2022, pp. 236-237.

²¹ Les manifestations ont débuté le 28 mai 2013 à Istanbul, après la destruction des arbres dans le jardin public de Gezi à Taksim afin de construire un centre commercial. Elles se sont ensuite diffusées dans toute la Turquie (sauf dans un département sur les quatre-vingt-un, celui de Bayburt) et ont duré tout l'été 2013 malgré la répression.

²² Par exemple, pour se faire une idée de la répartition des demandes selon les catégories, en 2019, 49 % des demandes sont des « plaintes », quand 5 % sont des « délations ». <https://tr.euronews.com/2020/02/19/cimer-gecen-yil-3-milyondan-fazla-basvuru-yapildi-yuzde-49-u-sikayet>, consulté le 12 août 2024.

Graphique 1
Répartition annuelle du nombre de dépôts au BIMER et CIMER (2006-2023)

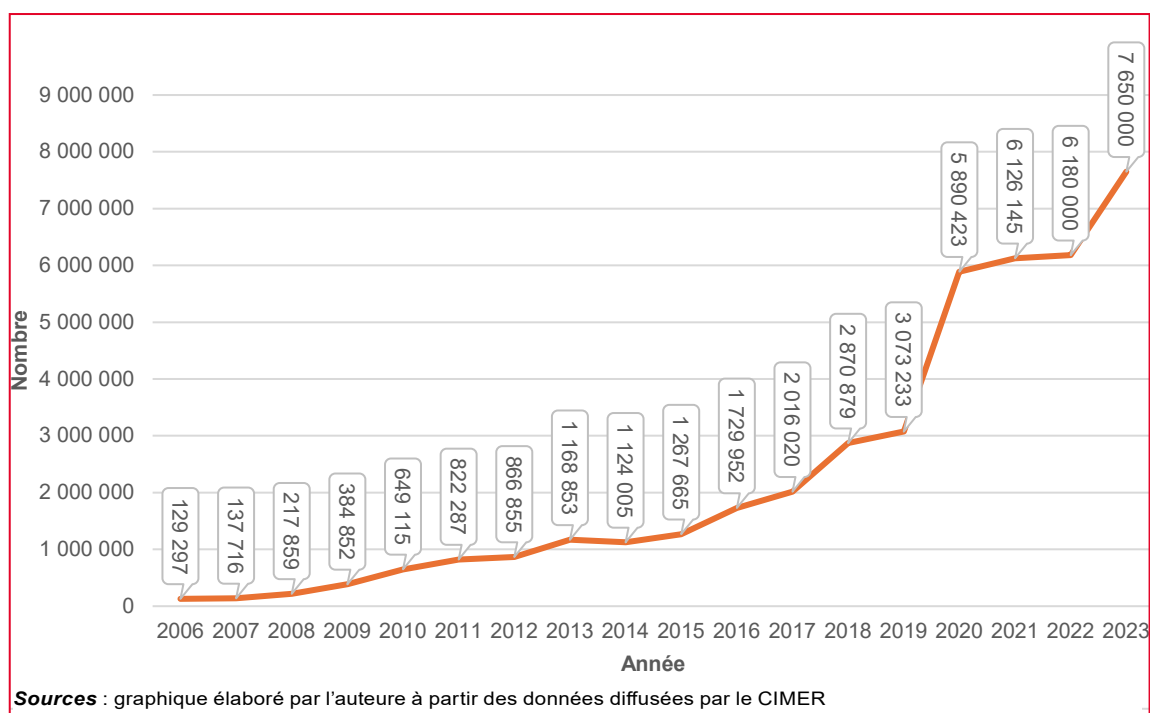


Tableau 1
Mairie de la ville d'Adana, répartition des recours au CIMER, par type (août 2016-août 2021)

Type	Nombre (total)
Délation	1353
Plainte	17807
Demande d'information	417
Avis, proposition	511
Demande	5824
Remerciement	15

Source : mairie métropolitaine d'Adana

Tableau 2
Mairie d'Izmir, répartition annuelle des délations(2016-2021)

Année	Nombre
2016 (d'août à décembre)	79
2017	314
2018	278
2019	414
2020	420
2021 (jusqu'au 23 août)	510

Source : mairie métropolitaine d'Izmir

Le tableau 1 montre que la délation arrive en troisième position, après la plainte et la demande, dans les catégories de dépôts, ce qui lui donne une place relativement significative. La plainte devance nettement les autres catégories de dépôts. Le tableau 2 révèle quant à lui que non seulement le nombre de dépôts en général, mais aussi le nombre de délations, présente une tendance ascendante à Izmir.

En complément de ce que ces tableaux montrent, l'importance des dénonciations doit se comprendre aussi en rapport avec les transformations du système de *policing* en Turquie, basé à la fois sur la militarisation des forces policières²³, la surveillance et l'implication des citoyens dans le maintien de l'ordre. Dans cette perspective, une institution, *Toplum Destekli Polislik* (*community policing*) a été fondée en 2006, avec pour objectif d'impliquer les citoyens dans le maintien de l'ordre. Depuis, elle sert d'interface entre la société et le quartier général de la police. Cet objectif est devenu une priorité pour l'exécutif. Inscrite dans les transformations néolibérales du maintien de l'ordre, cette implication des citoyens n'est pas sans lien avec le système de surveillance. Comme le montre Vanessa Codaccioni, la société de vigilance est à la fois une société de surveillance et une société de dénonciation²⁴. Dès lors, l'institutionnalisation de la délation en Turquie sous le gouvernement de l'AKP mérite d'être analysée dans le continuum de cette transformation et de cet objectif d'implication des citoyens dans le maintien de l'ordre.

EXPLORER UN TERRAIN DIFFICILE PENDANT LES TOURNANTS AUTORITAIRES

La délation dans la Turquie contemporaine : l'imbrication de plusieurs modes de répression

Ce travail s'insère dans le courant d'études sur la dénonciation, qui a surtout été l'objet des recherches historiques²⁵, et qui fait plus rarement partie des sujets étudiés par les travaux de science politique ou de sociologie historique du politique pour des périodes récentes²⁶, et de la sociologie de l'institution judiciaire²⁷. L'analyse de la délation en Turquie sur la période contemporaine n'a pas été faite jusqu'à présent, en dehors des rapports administratifs. Ainsi, ce terrain permet de mieux appréhender la manière par laquelle l'AKP gouverne, de saisir ses

²³ Ayşen Uysal, *La politique dans la rue. Actions protestataires, manifestants et la police en Turquie*, Vulaines-sur-Seine, Editions du Croquant, 2019 ; Zeynep Gönen, *The Politics of Crime in Turkey : Neoliberalism, Police and Urban Poor*, Londres, I.B. Tauris, 2016.

²⁴ Vanessa Codaccioni, *La société de vigilance. Auto-surveillance, délation et haines sécuritaires*, Textuel, Paris, 2021, p. 81.

²⁵ Sonia Combe, *Une société sous surveillance : les intellectuels et la Stasi*, Paris, Albin Michel, 1999 ; Raşit Gündoğdu, Kemal Erkan et Ahmet Temiz, *Jurnallerin Tahkik Raporları 1891-1893\Sultan II. Abdülhamid Han'a Takdim Edilen*, Istanbul, Çamlıca Basın Yayın, 2006 ; Laurent Joly, *La délation dans la France des années noires*, Paris, Perrin, 2012 ; Emre Gör, *Abdülhamit Döneminde İstihbarat*, Istanbul, Kitap Yayınevi, 2019-; Pieter M. Judson, *L'Empire des Habsbourg. Une histoire inédite*, Paris, Perrin, 2021, traduit de l'anglais par Johan-Frédéric Hel Guedj.

²⁶ A quelques exceptions près comme Jean-Paul Brodeur et Fabien Jobard (dir.), *Citoyens et délateurs, op. cit.* ; Béatrice Hibou, *Anatomie politique de la domination*, Paris, La Découverte, 2011.

²⁷ Vanessa Codaccioni, *La société de vigilance, op. cit.*

différentes formes de surveillance et l'éventail de son répertoire répressif²⁸. Il contribue ainsi aux travaux sur l'exercice de la domination politique²⁹ en Turquie, en mettant l'accent sur les transformations du régime politique depuis l'accession de l'AKP au pouvoir. J'entends mettre ici au jour les effets exercés par un Etat dit autoritaire sur le comportement quotidien de ses citoyens en prenant l'exemple d'actes de délation déposés auprès d'un instrument étatique, le CIMER, sorte de « gueule du lion »³⁰ de la Turquie d'Erdoğan. Pour ce faire, je suis partie de deux hypothèses principales : la première, c'est que la délation est un acte qui permet au pouvoir en place de contrôler, de surveiller et de gouverner la société. La seconde est que les vertus de la délation ne sont ni pérennes ni uniformes.

Il s'agit ici de comprendre également le rôle de l'acte de dénonciation politique sur la polarisation politique d'une société, sur la constitution d'un « nous » et d'un « eux » et sur l'édification et la consolidation du nouveau régime. En jouant sur cette polarisation du pays et sur la division politique entre différentes autorités (gouvernement central et mairies par exemple), certains citoyens qui se considèrent invisibilisés sur la scène politique et sociale se sentent davantage reconnus en dénonçant certaines autorités et personnes auprès du CIMER. La délation dévoile ainsi un autre visage du régime institué par Recep Tayyip Erdoğan, comme nous allons le découvrir ultérieurement.

Travailler sur la délation constitue donc une autre manière de réfléchir sur les régimes politiques, et plus particulièrement, dans une perspective relationnelle, sur les tournants autoritaires d'un système politique. C'est dès l'Empire romain que la délation a noué un lien étroit avec les régimes politiques³¹. Elle est devenue à partir de cette période un acte inévitable dans la constitution ou la consolidation d'un régime politique. C'est ainsi que la littérature a jusqu'ici étudié la délation tout en tenant compte de la spécificité de l'espace, du temps et du régime politique. La délation, qui existe évidemment aussi dans les démocraties et y est sous-estimée, est largement mobilisée dans les régimes dits autoritaires (ou dans les processus des tournants autoritaires). Par exemple, Sonia Combe, à partir du modèle de l'Allemagne de l'Est, estime que la délation permet de renforcer le gouvernement clivé de la société, d'assigner les citoyens dans des camps, de contrôler la société et de réprimer les « dissidents »³². Elle devient dans ce type de société une pratique ordinaire de la vie quotidienne. De ce point de vue, étudier la délation revient aussi, en quelque sorte, à faire de la sociologie de la vie quotidienne.

²⁸ Voir aussi Gilles Dorronsoro, Olivier Grojean et Jeanne Hersant, « Surveiller, normaliser, réprimer », *European Journal of Turkish Studies* [en ligne], août 2008, mis en ligne le 31 décembre 2008, consulté le 30 mai 2024, <https://journals.openedition.org/ejts/3112>.

²⁹ Béatrice Hibou, *Anatomie politique*, op. cit. ; Olivier Aim, *Les théories de la surveillance. Du panoptique aux surveillance studies*, Paris, Armand Colin, 2020 ; Ayşen Uysal « Muhabirlik ve Korku Rejimini Konsolidasyonu », *Toplum ve Bilim*, n° 158, décembre 2021, pp. 68-87.

³⁰ A Venise, il existait des « bouches de dénonciation », appelées aussi « bouches de la vérité » ou « bouches du lion », en référence à la première installée dans la ville, une tête de lion en marbre tenant la gueule ouverte, disposée à l'entrée de la salle de la Boussole du Palais Ducal. C'est là que les Vénitiens déposaient leurs dénonciations à l'attention du gouvernement, sur toutes sortes de sujets. Voir Giovanni Comisso, *Les agents secrets de Venise au XVIII^e siècle (1705-1797)*, traduction de Lucien Leluc, Paris, Grasset, 1944, p. 10.

³¹ Yann Rivière, « Rome impériale : les délateurs, le prince et le tribunal », in Jean-Paul Brodeur et Fabien Jobard (dir.), *Citoyens et délateurs*, op. cit., pp. 30-43.

³² Sonia Combe, *Une société sous surveillance*, op. cit.

L'étude des modalités de la délation permet donc de comprendre les stratégies et les ruses du pouvoir, ainsi que sa capacité à reproduire l'obéissance. Devenue un instrument qui permet aux gouverneurs de pénétrer toute la société, elle constitue un élément inhérent aux régimes dits autoritaires³³ pour garantir la soumission. Sous ce type de régimes, elle se diffuse aux quatre coins du pays et à tous les niveaux de la société grâce aux collaborations de certains citoyens et aux relations sociétales.

Mais la coercition n'engendre pas seulement l'obéissance, comme le disait Pieter M. Judson dans son ouvrage sur *L'Empire des Habsbourg*³⁴, elle engendre « aussi la confusion. La confusion peut conduire à des nouvelles formes d'action et à des nouveaux codes de comportements locaux visant à garantir la survie. [...] les gens ordinaires réagirent à la censure et à la propagande gouvernementale en répandant des rumeurs et en dénonçant leurs voisins, une façon pour eux d'exercer un reste d'influence sur tout ce qui structurait leur sens de la légalité et de l'équité »³⁵. Dans cette perspective, étudier la délation permet de voir de plus près la façon dont adviennent les tournants autoritaires. Ici, nous verrons comment elle contribue à comprendre la façon dont l'obéissance des citoyens au gouvernement de l'AKP, et plus précisément à Erdoğan, est assurée. Le dépouillement de ces dénonciations donne l'occasion d'entendre la voix des citoyens ordinaires sous le régime de l'AKP.

Pour ce faire, j'ai adopté une démarche réflexive propre à la sociologie politique de la répression et des études de surveillance. La délation s'inscrit dans le continuum de mes recherches sur la répression³⁶ (formes visibles et invisibles), comme je l'ai déjà mentionné plus haut, où elle est vue comme une forme du répertoire répressif de l'Etat, qui permet aux gouverneurs de surveiller les citoyens aux quatre coins du pays, voire à l'étranger, mais aussi dans la sphère privée et domestique souvent considérée comme un espace permettant d'échapper à la surveillance étatique³⁷. A partir de l'exemple de la Stasi de la RDA, Sonia Combe estime que les modes de domination ont évolué « de la répression traditionnelle, visible et brutale, vers des mesures disciplinaires, des châtiments plus "doux" et moins spectaculaires »³⁸. Cette hypothèse est intéressante, mais doit être affinée. Ce que ce travail sur la délation en Turquie me permet de montrer, c'est qu'il ne s'agit pas d'une évolution linéaire, mais de la concomitance de différents modes de domination pour mieux contrôler la société jusqu'à ses plus petites unités. La délation permet ainsi d'intensifier la surveillance et la répression grâce aux informateurs ou, si l'on suit Etienne de la Boétie³⁹, de contribuer à la « servitude volontaire » dans toute la société. En partant de cette idée, une question primordiale se pose. Le CIMER est-il devenu le *panopticon* de la société turque ?

³³ Severiano Rojo Hernandez, « De la banalité du mal : Délation et franquisme », *Revue d'études des sociétés et culturelles contemporaines Europe-Amérique*, n° 2, 2018, p. 10.

³⁴ Pieter M. Judson, *L'Empire des Habsbourg*, *op. cit.*, p. 443.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Depuis 1999, mes recherches portent à la fois sur les mobilisations et la répression. Dans le cadre de la répression, j'ai mené des recherches plus particulièrement sur les Cours de sûreté de l'Etat en Turquie (1973-2004), la police des foules et la surveillance des militants et des manifestants.

³⁷ Hélène Combes et Olivier Fillieule, « De la répression considérée dans ses rapports à l'activité protestataire. Modèles structuraux et interactions stratégiques », *RFSP*, Vol. 61, juin 2011, p. 1063.

³⁸ Sonia Combe, *Une société sous surveillance*, *op. cit.*, p. 40.

³⁹ Etienne de la Boétie, *Discours de la servitude volontaire*, Paris, République des lettres, e-book, 2021.

Le morcellement des sources : une confusion organisée

Quel que soit le terrain de recherche, l'analyse de la délation nécessite de collecter des sources différentes et très fragmentées. La Turquie est un exemple particulièrement frappant de ce morcellement et de cette difficulté d'accès aux données.

• Les dispositifs fragmentés de la délation

En Turquie, le CIMER n'est pas le seul acteur de la délation. Le dépôt des délations est aussi fait auprès des procureurs, des commissariats de police, de la commission de pétitions de la TBMM (Grande Assemblée nationale de Turquie), des partis politiques... Toutes ces instances peuvent recueillir également des dénonciations de leur côté. Autrement dit, l'ensemble des dispositifs qui permettent la délation apparaît fragmenté. Les délations déposées auprès de ces institutions sont nombreuses et riches en données exploitables pour une recherche. Par exemple, dans un dossier judiciaire, on peut trouver une délation faite auprès du commandant de gendarmerie du district (*Ilçe Jandarma Komutanlığı*) dénonçant un groupe formé de trente à quarante personnes se trouvant devant un café dans un quartier d'Adana et risquant de se battre⁴⁰. De la même façon, les délations peuvent être faites auprès du groupe parlementaire d'un parti politique, comme le montre l'exemple suivant. Le délateur dont on va lire le dépôt a dénoncé un autre homme portant le même nom de famille. Il s'est défini lui-même comme « délateur » quand il a signé le texte de la dénonciation. Ce cas est intéressant en ce qu'il nous montre concrètement que « la famille et le voisinage ne sont pas des lieux d'idylle. Ce sont des lieux de conflits, de désordres et de souffrances, de drames grands et petits qui peuvent tourner à l'affaire d'Etat »⁴¹.

« Notre villageois Temel⁴² a pris sa retraite en trompant l'Etat. [...] Alors qu'il travaillait comme chauffeur de taxi quand il était jeune, quelqu'un l'a placé comme veilleur de nuit fictif sur des chantiers de construction de l'Etat en échange d'argent. Autrement dit, il n'apparaît que comme un garde sur les documents officiels. Il n'a pas travaillé un seul jour dans cette surveillance de nuit imaginaire qui a duré huit ans. Il a continué son travail de chauffeur de taxi et a été payé au début de chaque mois. Après huit ans, il rejoint une organisation officielle (je pense qu'elle est affiliée au ministère des Travaux publics) sur la route Polatlı-Ankara-Eskişehir en tant que chauffeur. Il a pris sa retraite injustement alors qu'il avait la cinquantaine, affirmant qu'il avait fait son service militaire, travaillé comme chauffeur et comme veilleur de nuit pendant huit ans et qu'il avait reçu une importante prime de retraite. [...] En fait, cet homme a non seulement reçu injustement un salaire de l'Etat pendant huit ans, mais il a également pris injustement sa retraite avant d'avoir terminé sa période légale de retraite, a reçu une importante prime de retraite qu'il ne méritait pas et continue toujours à recevoir une pension qu'il ne mérite pas. [...] cela évitera que le budget de notre Etat ne soit endommagé. »⁴³

⁴⁰ Dossier judiciaire, délit de la simple blessure intentionnelle, commise le 11 août 2019, Yumurtalık, Adana.

⁴¹ Nicole Gabriel, « Les bouches de pierre et l'oreille du tyran : des femmes et de la délation », in Liliane Kandel (dir), *Féminismes et Nazisme*, Odile Jacob, 2004, pp. 49-50.

⁴² Le nom a été changé.

⁴³ Archives du groupe parlementaire du CHP, 25 juillet 2024.

Dans le même ordre d'idée, un deuxième exemple, qui permet de retracer la polarisation politique et sociétale et les camps politiques en Turquie, mérite d'être mentionné :

« Le 15 octobre 2019, j'ai vu sur İNSİGRAM [Instagram], en regardant une vidéo sur la page de tcplatform, que Osman Baydemir, député de HDP, a fait une comparaison entre Erdogan et un teröris [terroriste] et, qu'il a qualifié l'Etat républicain turc d'Etat de terreur. Etant patriote, j'ai été très attristé et je me suis senti obligé de faire une accusation auprès du Parquet et je vous demande de faire le nécessaire au nom des familles de martyres et des mères, veilleuses devant le siège de HDP à Diyarbakır pour leurs enfants. Le vidéo dont il s'agit est sur le CD joint »⁴⁴

Ces exemples, comme d'autres, riches et nombreux, nous montrent que, malgré l'objectif de centralisation et d'institutionnalisation de la délation, celle-ci reste dispersée dans une grande diversité d'institutions de dépôt. Malgré la richesse de sources qu'elles représentent, je n'ai pas inclus dans ce travail les délations déposées auprès de toutes les institutions annexes, par précaution. En effet, l'accès en était difficile et chronophage, pour ne pas dire impossible. J'ai donc décidé de concentrer mon travail sur les délations recueillies par le CIMER, la plus grande entité dédiée. Ce travail n'en a pas été plus facile pour autant : l'accès aux archives du CIMER n'est pas ouvert, encore moins pour moi qui ait été radiée de l'enseignement supérieur⁴⁵. De plus, il n'était pas possible de collecter des données pour les dénonciations faites contre les travailleurs du secteur public et privé. Dès les premières minutes de notre rencontre, les utilisateurs précisaient qu'ils ne pouvaient pas partager avec moi les dossiers à l'encontre d'un personnel. De fait, il m'a fallu m'adresser aux avocats et aux médias pour collecter du matériau sur ces types de cas.

Malgré ces obstacles, j'ai pu mobiliser directement les archives du CIMER en passant par certaines institutions, et indirectement grâce à trois sources écrites principales : les archives des dossiers de procès auprès de certains cabinets d'avocats avec lesquels j'étais déjà en contact ou avec lesquels j'ai pu nouer un lien (à Ankara, Izmir, Istanbul, Adana) ; les sources parlementaires, plus particulièrement les questions écrites des députés ; et enfin la presse. Les premières me permettent d'analyser les délations qui ont fait plus particulièrement l'objet d'une action en justice. J'analyse ainsi les thématiques sur lesquelles porte la délation, la langue de la délation et les formes qu'elle prend, les acteurs visés, les situations et les moments privilégiés de dénonciation. Au-delà des sources écrites, des entretiens semi-directifs avec les victimes de la délation et les avocats ont été réalisés. Néanmoins, les entretiens avec les délateurs (il est possible de les identifier à partir des dossiers judiciaires d'instances closes) me paraissaient peu faisables en l'état des circonstances de la période.

⁴⁴ Zonguldak, source : dossier judiciaire, sans date.

⁴⁵ Quand j'ai entamé ce terrain en 2021, qui s'est poursuivi en 2022, j'étais limogée ; il a fallu attendre la deuxième moitié de 2023 pour que je sois réintégrée à l'université. Mais le retour à la fonction publique n'a pas suffi à supprimer le stigmate de « limogée » qui me suit jusqu'à ce jour.

- **Enquêter sur la délation à partir du CIMER**

La délation est sans aucun doute le terrain le plus difficile – à défaut d’être le plus dangereux – que j’ai mené durant ma carrière scientifique de 25 années, entamée en 1999. Et ce pour au moins six raisons.

Tout d’abord, la délation constitue ma première enquête de terrain après mon limogeage de la fonction publique turque – pour avoir signé la pétition des universitaires pour la paix⁴⁶. Ma présence sur le terrain n’était pas légitime, stigmatisée comme je l’étais en tant que « terroriste » par le gouvernement AKP et les médias affiliés. C’est la contrainte du statut du chercheur.e. A plusieurs reprises, mon nom et mes photos se sont retrouvés à la une des journaux locaux et nationaux. Certaines chaînes de télévision m’ont également ciblée, et ces attaques ont continué lors de ma recherche de terrain sur la délation. Mon statut de « limogée » effrayait la plupart des personnes, y compris celles qui me sont politiquement et socialement proches. Même en passant par les intermédiaires les plus fiables dotés d’un pouvoir important, il m’était le plus souvent très difficile d’avancer dans la collecte des données. Ainsi, dans une mairie où j’ai cherché à enquêter, même en passant par le maire (issu d’un parti opposé à l’AKP), la personne chargée des dépôts de plaintes n’a pas voulu me fournir de matériau. Elle était gênée, elle avait manifestement très peur, et à chaque fois, elle a beaucoup hésité sans arriver à m’aider.

Une deuxième contrainte est apparue à travers la quasi-impossibilité d’obtenir les données du CIMER. Il s’agit là de la *contrainte institutionnelle* classique. L’accès aux archives des institutions publiques est presque impossible, car elles sont secrètes, que ce soit au niveau central de la présidence de la République, c’est-à-dire auprès du CIMER, ou au niveau local, à savoir auprès des universités, institutions scolaires et ministères. Pourtant, l’impossible n’est jamais absolu, même dans les pays autoritaires. Il y a toujours des fissures à partir desquelles on peut avancer. J’ai donc bricolé un chemin pour accéder aux archives de certains établissements.

Un troisième obstacle, plus important encore, apparaît dans la législation des protections des données personnelles. C’est la *contrainte légale*. En respectant les termes de cette loi, les agents concernés n’ont pas le droit – et n’ont donc pas accepté – de me transmettre les plaintes directement dirigées contre le personnel de l’institution concernée. Pour cette raison, je n’ai pas pu collecter de données du type « cette personne qui travaille dans la section [X] de votre établissement est membre/sympathisant de telle organisation terroriste ». J’ai dû m’adresser aux archives de la presse et aux dossiers judiciaires pour pouvoir y accéder.

⁴⁶ En janvier 2016, le collectif des universitaires pour la paix (BAK), fondé en 2012, a fait circuler une pétition, « Nous ne serons pas complices de ce crime ! », pour protester contre les dernières invasions de la région kurde, à la suite de l’arrêt des négociations entre l’État turc et le mouvement kurde. La pétition a été rendue publique lors de la conférence de presse organisée simultanément à Istanbul et à Ankara, le 11 janvier 2016. La pétition ainsi que les universitaires signataires sont ensuite devenus la cible du président Recep Tayyip Erdoğan. Les universitaires pour la paix ont subi et subissent encore le visage multiple de la répression étatique. Après la tentative du coup d’Etat du 15 juillet 2016, sous l’état d’exception, 407 signataires ont été limogés de la fonction publique, dont l’auteur de ce texte. Pour plus de détails, voir Ayşen Uysal, « Universitaires pour la paix (BAK) », in *Rencontres avec Michel Offerlé*, textes rassemblés par Hélène Michel, Sandrine Lévêque et Jean-Gabriel Contamin, Editions du Croquant, 2018, pp. 467-47 ; Ayşe Uslu, « Université turque sous haute surveillance », *Esprit*, n° 432, février 2017, pp. 16-20.

Mais certain.es avocat.es n'ont pas voulu partager les dossiers judiciaires par crainte d'être poursuivis pour violation des termes de cette loi. En revanche, d'autres les ont partagés sans souci en arguant que les dossiers judiciaires sont publics et que les avocats ont le droit de les partager. Enfin, certain.es d'entre eux ont demandé l'autorisation de leurs client.es avant de partager avec moi certains dossiers de délation.

A ce propos, une autre difficulté du terrain sur la délation réside justement dans la façon dont les agents comprennent leur métier. Si certaines personnes ne donnent pas accès aux dossiers concernant leur propre institution, c'est parce qu'elles considèrent que l'autorité en dernière instance est la présidence de la République et ses représentants. Les agents qui s'occupent des données du CIMER ainsi que des dépôts de plaintes et des dénonciations considèrent qu'ils travaillent pour les préfets et le CIMER, plutôt que pour la hiérarchie de leur propre institution. C'est la *contrainte de l'autonomie relative des agents publics chargés des affaires du CIMER*. Ainsi, des agents embauchés par la mairie se considèrent comme responsables, avant tout, devant le gouvernorat. En effet, avant de pouvoir accéder au logiciel du CIMER, ces personnels acceptent sur leur honneur de ne pas partager ces données avec des personnes tierces, d'où cette perception.

En dehors de ces contraintes de collecte des données, la contrainte de délimitation de l'objet de recherche constitue le cinquième obstacle dans l'avancement de cette recherche. C'est la *contrainte de délimitation de la qualification de délation*. En effet, il est difficile de distinguer la délation de la dénonciation, de la plainte et du signal. Mais il est également difficile de suivre le chemin de la délation lorsque celle-ci met en branle différents moyens de recours et passe par différentes institutions. Même si la distinction entre délation et plainte est clairement définie par le CIMER (voir plus haut, Encadré 2), en pratique les frontières entre ces deux formes de recours apparaissent assez floues. De plus, pour chaque type de recours au CIMER, les données auxquelles j'ai pu avoir accès sont asymétriques. Par exemple, une dénonciation faite au CIMER le 4 août 2019 a été codée comme plainte et non pas comme délation, alors que l'on pourrait aussi la qualifier comme telle :

« Moi, E.Ö., qui habite au village Y... rattaché administrativement au district Z... d'Adana [sud de la Turquie]. Ici, nous, ainsi que notre président, subissons sans cesse les injures, les insultes et les menaces, parce que nous avons voté pour l'Alliance républicaine. Ceux qui nous maudissent sont R.V., A.V., C.B., A.S.G., S.D. et Ş.D. Nous sommes avec notre président élu par la volonté nationale [*milli irade*] et nous serons ensemble jusqu'au bout. Dans un petit village qui vote majoritairement pour le CHP, nous avons obtenu 500 voix pour l'Alliance républicaine. Nous demandons à notre président de la République de protéger ces 500 personnes. Le directeur local de l'AKP à Z..., Monsieur R.A. est au courant [de notre plainte] et nous vous demandons de faire le nécessaire. »⁴⁷

Enfin, malgré la saisie de certaines archives, il n'était pas facile de les mobiliser pour la rédaction de ce texte. Cette sixième contrainte est celle de l'*écriture*. Un premier article issu de la présente recherche, publié dans une revue scientifique en turc, a montré combien il est difficile d'utiliser les données du CIMER, puisqu'il fallait bien rendre anonyme les délateurs, les personnes ciblées et les personnes qui m'ont fourni les données. Si l'anonymisation n'était

⁴⁷ CIMER, le 4 août 2019, Adana, source : dossier judiciaire.

Encadré 3 – Carnet de terrain

Dans le cadre de mes recherches sur la délation, je me suis rendue en août 2021 dans l'institution d'une ville anatolienne disposant d'un bureau du CIMER, en passant par un intermédiaire hiérarchique de cet établissement. J'ai été accueillie par l'avocat de l'institution dans son bureau. Il était très motivé pour m'aider, nous avions des connaissances communes, il était aussi l'avocat d'une signataire de la pétition des universitaires pour la paix. Le bureau du CIMER étant rattaché à la section des médias et des relations publiques de l'institution, il a appelé le directeur de ce département qui est un collègue en géographie. Dès le premier instant, la conversation s'est tendue entre ce dernier et moi-même, pour au moins trois raisons. Rencontrer une enseignante-chercheuse limogée le mettait mal à l'aise. Les grades dans la carrière scientifique sont très définis dans le système universitaire turc. En ce sens, j'étais placée hiérarchiquement au-dessus de lui (lui étant assistant professeur et moi professeure). Dès la première minute, il a cherché à se mettre en avant en déclarant « J'ai déjà fait cette recherche... J'ai enseigné cette thématique... Un mémoire sous ma direction a été réalisé, etc. ». Et il a essayé de « protéger » les sources étatiques de la chercheuse stigmatisée que je suis. Après quelques échanges, il m'a demandé de faire une demande écrite pour récupérer les données. J'ai donc suivi les démarches officielles et tout de suite après, j'ai reçu un message téléphonique de la part du ministère de l'Intérieur du type « Votre document d'AUTORISATION D'ACCÈS a été enregistré à la présidence de [nom de l'institution] le 18.08.2021 à 12h47 sous le numéro d'enregistrement de [numéro] ». Certes, il s'agissait d'un message automatique, mais la demande était désormais enregistrée dans le système du ministère. La réception de ce message m'a fortement inquiétée, sachant que j'étais déjà limogée et stigmatisée, avec un procès en cours. Je ne voulais pas passer par le ministère au risque qu'il soit informé de ma recherche. Le lendemain, l'officière supérieure ayant la compétence de consulter les dossiers du CIMER est venue au bureau alors qu'elle était en congé, suite à l'appel de son directeur. Elle m'a fourni cinq dossiers bien « sélectionnés », qui ne poseraient pas de problèmes et ne seraient pas « dangereux », ainsi que quelques graphiques et tableaux. J'ai également reçu une réponse écrite de rejet à ma demande. Dans ce bureau travaille une autre femme, chargée des affaires du CIMER, plus naïve, qui a moins d'ancienneté. Le lendemain, je suis retournée dans ce bureau pour l'interviewer. Elle a répondu à toutes mes questions. Ne pouvant obtenir davantage dans ce bureau, je me suis tournée vers les avocats de la ville pour collecter des dossiers judiciaires. Un avocat a demandé dans le groupe WhatsApp des avocats de la ville si certains détenaient des procès de délation. C'est ainsi que j'ai pu avancer sur mon terrain de façon relativement satisfaisante.

pas très difficile à mettre en œuvre, en revanche, une fois la dénonciation citée dans une publication, il reste assez facile de suivre les traces de celui qui l'a fournie. Voilà pourquoi les utilisateurs du CIMER ont peur de communiquer « leurs » données, et surtout de les voir apparaître dans les médias. C'est pour cette raison que l'un des utilisateurs avec lequel j'ai travaillé m'a maintes fois demandé de lui confirmer sur l'honneur de ne pas diffuser ces informations dans les médias.

• Sources collectées

Après avoir identifié les contraintes, passons aux sources qui m'ont permis de constituer mon corpus. Elles sont de six natures différentes.

Les premières sont les archives du CIMER et du BIMER. Si elles ne sont pas ouvertes aux chercheurs, on trouve presque toujours un moyen pour avoir accès aux données dites « non accessibles ». Cela a aussi été mon cas. Je suis passée par les « utilisateurs du CIMER » au sein de certaines institutions⁴⁸, qui m'ont transmis soixante-sept dossiers. L'avocate d'une institution m'en a considérablement facilité l'accès. En suivant ce processus, j'ai pu collecter plus de cent dossiers de délation.

Ensuite, j'ai collecté des dossiers de procès auprès des avocats. Les dossiers judiciaires restent toujours une piste originale et vierge à parcourir pour les chercheurs. On trouve peu de recherches sur la délation qui mobilisent ces données-là, et c'est particulièrement le cas en Turquie. Cependant, cette catégorie de documents reste très difficilement accessible, et ce pour deux raisons majeures. Tout d'abord, l'univers des avocats est très spécifique et pose des difficultés en termes de relations humaines. La concurrence – assez violente – est largement dominante par rapport à la collaboration. Même avec des avocats avec qui j'entretenais de bonnes relations, j'ai rencontré d'importants obstacles. Mes demandes se sont fréquemment heurtées à leur silence qui signifiait un refus, aux appels manqués (très fréquents), aux promesses non tenues, aux demandes répétées, etc. Malgré ces inconvénients, j'ai pu avoir accès à vingt-deux dossiers grâce à onze avocat.e.s différent.e.s. La seconde difficulté relève du statut de la délation dans l'ensemble du dossier. Elle est parfois facile à repérer : la demande au CIMER se trouve rattachée au dossier judiciaire. Mais dans certains cas, il faut dépouiller tout le dossier pour trouver des informations sur la délation, car elle est renseignée par le procureur dans les lignes d'acte d'accusation.

La troisième catégorie comprend des données collectées à partir des décisions de la Cour constitutionnelle sur la délation (trente-six dossiers). Elles sont accessibles sur le site internet de la Cour.

Les questions parlementaires (vingt-cinq questions dans le cas de mon enquête) et, lorsqu'elles existent, les réponses données à celles-ci, constituent la quatrième catégorie de données. Il s'agit de députés de deux principaux partis d'opposition (le CHP et HDP) qui ont posé des questions à propos du CIMER et de la délation (quatorze questions parlementaires).

Les entretiens approfondis semi-directifs constituent une cinquième source de collecte des données. Treize entretiens avec les personnes ciblées par les délateurs, les utilisateurs du CIMER et les avocats ont été menés. A l'exception d'un entretien, je ne les ai pas enregistrés afin de laisser parler les gens sans contrainte.

Enfin, la dernière catégorie de données comprend les sources médiatiques qui forment la source la plus utilisée par les chercheurs spécialistes de la délation. En passant par la TBMM, j'ai demandé les archives enregistrées par *Medya Takip* entre 2006 et 2022, à partir de trois mots-

⁴⁸ On sait à partir des données officielles qu'environ 45 % des demandes concernent les gouvernements locaux, c'est-à-dire les mairies, et 55 % l'administration centrale. <https://www.aa.com.tr/tr/gundem/cimere-2021de-6-milyon-100-bin-vatandas-basvurdu/2469128>, consulté le 12 juillet 2024.

clés (BIMER, CIMER, délation). *Medya Takip* stocke les informations passées sur les chaînes de télévision, la presse et les réseaux sociaux. La quantité des données est considérable et difficile à mobiliser. Ce dépouillement m'a fourni 10 709 données dans la presse écrite, 1 203 sources passées sur les chaînes de télévisions et enfin 91 478 entrées sur internet. Face à cette quantité de données, j'ai pu mobiliser un certain nombre de délations déposées au CIMER pendant la rédaction de ce texte, mais n'ai pas pu en proposer une analyse systématique.

QUI SONT LES DÉLATEURS ? PREMIÈRES LEÇONS DE TERRAIN

Auto-socioanalyse : intersection du récit personnel et de l'histoire

Deux occasions personnelles se trouvent à l'origine de cette recherche. « Ceci n'est pas une autobiographie », a écrit Pierre Bourdieu dans *Esquisse pour une auto-analyse*⁴⁹ dans laquelle il montrait comment l'histoire individuelle, en éclairant le social caché dans ce qui est individuel, pouvait éclairer l'esprit du contexte. Oui, si ceci n'est pas une autobiographie, mon intérêt pour la délation s'est nourri de deux histoires personnelles, l'une datant des années très sombres du coup d'Etat de 1980, et l'autre s'inscrivant dans la foulée de la répression d'Erdoğan, en 2017.

La première remonte à mon enfance. Elle rappelle la fameuse histoire de Pavlik Morozov, symbole de la délation idéologique (et domestique) en Union soviétique⁵⁰. En 1980, j'avais 7 ans. Ces années-là étaient marquées, en Turquie, par la violence et l'obscurité. Un soir, quelques jours après le coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980, un couple d'amis de mon père était invité chez nous. Tout d'un coup, on frappe à la porte. Mon père soulève en partie les rideaux pour voir qui a sonné : « La police », murmure-t-il. « Ouvrez la porte ! » hurle un policier. L'ami de mon père ouvre la porte. « Kazım, tu viens avec nous » ordonne le même policier. Ils étaient une dizaine, si je me souviens bien. Ils étaient accompagnés par mon grand-père, un homme de droite, contrairement à mon père [Kazım] qui, à l'époque, militait dans une organisation maoïste. C'était mon grand-père qui avait dénoncé son propre fils et qui avait accompagné les forces de l'ordre pour leur indiquer l'adresse de son domicile. Mon père avait crié « pas de papa comme toi ! ». Mon grand-père dira plus tard avoir dénoncé son fils pour le protéger, mais aussi pour protéger « son Etat ». Soudain, un policier habitant en face de chez nous et tout juste arrivé est intervenu, tentant de dissuader ses collègues qui étaient en train d'emmener mon père. « Nevzat, ne te mêle pas de ça », a hurlé l'un de ses collègues. Mon père a finalement été emmené par les policiers et il est resté une semaine en garde à vue, dénoncé par son propre père.

⁴⁹ Pierre Bourdieu, *Esquisse pour une auto-analyse*, Paris, Raisons d'agir, 2004.

⁵⁰ En 1932, Pavlik Morozov, jeune pionnier âgé de 12 ans, dénonce aux autorités son père, président de kolkhoze, qui aide des paysans en fuite à se protéger de persécutions du pouvoir. Le père est fusillé. Pavlik est à son tour assassiné par son grand-père (Jean-François Gayraud, *La dénonciation, op. cit.*, p. 115).

Trente-sept ans plus tard, c'était mon tour, cette fois-ci, d'être prise dans le tourbillon de la surveillance entre citoyens, et d'être dénoncée au BIMER par l'un de mes étudiants à l'université de Dokuz Eylül à Izmir. Le 20 mars 2017, un cours que je donnais a changé le destin de ma carrière universitaire. Ce jour-là, j'avais invité dans mon cours de politique comparée une collègue spécialiste de philosophie politique, récemment limogée de la fonction publique. Comme elle travaillait sur le fascisme et notamment sur Hannah Arendt, je lui avais demandé de venir parler des années 1930 en Allemagne. Le cours était très animé grâce aux discussions et aux questions posées. Un mois et demi plus tard, j'ai appris qu'un étudiant m'avait dénoncée dès le lendemain au BIMER, à 2 heures du matin. Le motif de cette délation était triple : le fait que la collègue intervenante, signataire de la pétition des universitaires pour la paix et ne faisant pas partie du corps de l'université, avait été limogée de la fonction publique ; la propagande prétendument faite par elle et par un groupe l'accompagnant (il s'agissait en réalité des collègues de la faculté) ; et l'autorisation de faire de la propagande donnée à cette invitée par la professeure du cours (c'est-à-dire moi-même), également signataire de la même pétition. Voici le texte de la délation :

« A l'université Dokuz Eylül, la faculté des sciences économiques et administratives, au département d'administration publique, le 19.03.2017, dans le cours de politique comparée de la Prof. Ayşen Uysal, la Prof. Nilgün Toker Kılınç, licenciée par le décret-loi n° 679, est venue à notre cours avec un groupe de personnes et a mené des activités de propagande pendant le cours. La Prof. Ayşen Uysal qui les a amenés au cours, a également signé la Pétition pour la paix des universitaires. Comment cette personne, qui n'est pas professeure dans notre université et qui a été démise de ses fonctions par décret, peut-elle se livrer à de telles activités de propagande dans notre université pendant les horaires du cours ? Je voudrais demander une enquête sur cette question. Cordialement. »⁵¹

Cette délation a marqué le début d'une enquête administrative qui a duré environ trois ans. Le comité d'enquête a proposé une suspension de ma carrière pendant ces trois ans et le sénat de l'université pour une année « seulement », au motif que j'avais utilisé ou fait utiliser mon lieu de travail (c'est-à-dire l'université) pour un rassemblement ou une réunion sans autorisation de l'administration. J'ai intenté un procès contre cette décision et c'est grâce à ce procès que j'ai pu avoir accès au dossier, ainsi qu'au texte de la délation. J'ai appris par ce biais que l'étudiant avait voulu retirer sa dénonciation après avoir pris peur que celle-ci n'entraîne le licenciement de sa professeure, même s'il se disait toujours gêné par certaines discussions tenues pendant le cours. Mais comme cette plainte avait déjà été définie et classée en tant que délation, sa demande n'a pas pu aboutir. De fait, selon le système établi par le CIMER, une fois déposée, la délation ne peut plus être retirée. Elle devient une affaire publique. J'ai donc été poursuivie par l'université. Pendant cette période, le processus et les dialogues entre la présidente adjointe de l'université et la doyenne de la faculté des sciences économiques et administratives ont montré combien le pouvoir avait réussi à établir un régime de peur. Ces collègues ont accepté qu'une enquête sur l'ordre du BIMER soit menée, sans qu'elles ne se questionnent ni ne pensent aux libertés académiques. Elles se sentaient obligées de procéder de la sorte.

⁵¹ Dossier judiciaire, tribunal administratif, délibération de 2018.

La réflexion que j'ai menée à partir de mon cas personnel m'a permis de comprendre l'importance du moment politique. En effet, j'étais loin d'être un cas unique. Des milliers de collègues ont vécu des expériences similaires et on peut compter par centaines de milliers les citoyens ayant été poursuivis. Ce deuxième récit permet aussi de répondre à une question cruciale. L'état d'urgence est un moment bien particulier qu'il est important de prendre en compte pour comprendre la diffusion et la banalisation de la délation. C'est aussi ce qui m'a donné l'idée de mener cette recherche. Comment expliquer cette banalisation ? Correspond-elle au leitmotiv de la « participation des citoyens » au maintien de l'ordre à l'âge néolibéral⁵² ? Fonctionne-t-elle comme un usage effectif de la pétition⁵³ ? Est-elle significative du caractère autoritaire du régime⁵⁴ ? Ou de la consolidation d'un fascisme⁵⁵ ? Mon hypothèse est plutôt que la délation est une modalité du répertoire répressif de l'Etat, un désir de contrôle de toute la société et enfin une variation de la politique de polarisation de la société. Pour mieux comprendre le fonctionnement de la délation, il faudra connaître les délateurs : qui sont-ils ?

Profil social des délateurs du CIMER

Les statistiques officielles analysent le profil social des « déposeurs » auprès du CIMER sans distinguer les délateurs des autres. C'est pourquoi mon travail, qui se concentre sur les seuls délateurs, nuance et enrichit les analyses réalisées par le CIMER.

Il est à noter que certaines personnes, comme les avocats d'Eğitim-Sen (syndicat des enseignants et des instituteurs) avec qui j'ai réalisé des entretiens, supposent que ce sont souvent les agents de l'Agence nationale de renseignement (MIT) qui écrivent au CIMER pour déposer des délations et non pas les citoyens « ordinaires »⁵⁶. Il est assez étonnant de voir des avocats d'un syndicat dont les membres sont souvent ciblés par des délateurs, se contenter d'une explication complotiste, sans chercher à comprendre les raisons de la délation et les façons de s'en prémunir. Or on peut identifier quelques caractéristiques des délateurs à partir des données collectées.

Tout d'abord, dans la plupart des cas, la dénonciation au CIMER est une habitude : le délateur ou la délatrice ne se contente pas d'un seul recours, il ou elle est un ou une habitué.e du dépôt de dénonciations. Les phrases qui commencent par « j'ai récemment écrit à nouveau au BIMER... » ne sont pas exceptionnelles. En suivant des délateurs qui comparent les diverses réponses des autorités, on comprend aussi la multiplicité des recours, que ce soit sur des sujets identiques ou différents. Les statistiques publiées par le CIMER corroborent mon analyse. Par exemple, en 2022, 6 180 000 demandes ont été déposées au CIMER par

⁵² Gilles Favarel-Garrigues et Laurent Gayer, *Fier de punir. Le monde des justiciers hors-la-loi*, Paris, Le Seuil, 2021.

⁵³ Jean-Paul Brodeur et Fabien Jobard (dir.), *Citoyens et délateurs*, op. cit.

⁵⁴ Sonia Combe, *Une société sous surveillance*, op. cit.

⁵⁵ Biriz Berksoy, « İhbar mekanizmaları, neoliberal yönetim rasyonelitesi ve faşistleşme potansiyelinin açığa çıkışı : 2010'larda Türkiye vakası », *Toplum ve Bilim*, n° 155, 2021, pp. 212-240.

⁵⁶ Entretien avec une avocate du Syndicat Eğitim-Sen, 24 août 2021, Ankara.

3 744 520 personnes, soit 1,65 dépôt par personne⁵⁷. Pour certains, la délation est un fait systématique, voire une obsession⁵⁸. Par ailleurs, on découvre aussi que plusieurs personnes peuvent être dénoncées en une seule fois.

Les travaux scientifiques sur la délation dans d'autres pays montrent qu'il existe une proximité entre délateur et personne ciblée. Ils vivent dans le même appartement, dans le même quartier, ils travaillent sur les mêmes lieux ou font commerce ensemble, ils fréquentent les mêmes milieux⁵⁹. Il existe donc des liens amicaux, familiaux, professionnels, spatiaux, de voisinage, etc. entre le délateur et sa cible. Il s'agit d'un contrôle du milieu social l'un par l'autre. L'un devient le policier de l'autre. Ma recherche sur les délations en Turquie confirme ce résultat, mais en partie seulement. On trouve assez souvent une proximité entre le délateur et sa victime, mais à partir des données collectées, on observe parfois un éloignement en termes d'espace. En effet, le système établi par le CIMER facilite la délation à distance. On découvre des délations à l'encontre de personnes qui vivent dans une autre ville, voire dans un autre pays. Une journaliste qui vit à Istanbul a été dénoncée par un habitant de Karabük (à l'ouest de la région de la mer Noire) à cause d'une publication sur les réseaux sociaux⁶⁰. Dans ce type de cas, la personne dénoncée est en général quelqu'un de connu, mais pas nécessairement : les médias sociaux créent un nouvel espace pour la délation, qui s'élargit, tout comme le contrôle social, à travers le CIMER. De ce fait, les caractères déterminants de la délation – la proximité et la connaissance – sont dépassés. Fabien Jobard et Jean-Paul Brodeur parlent ainsi d'une « internationalisation de la délation »⁶¹. A partir de mon cas turc, il me semble plus pertinent de parler d'une extension de l'espace de la délation.

En Turquie, 69 % des « déposeurs » du CIMER sont des hommes⁶². Ce pourcentage semble encore plus élevé concernant la délation. Dans les archives et documents que j'ai pu consulter, je n'ai trouvé aucune trace concernant les délatrices, alors qu'il y avait des victimes féminines. En outre, dans mon échantillon, sans exception, toutes les femmes dénoncées sont des femmes éduquées. Ceci est fortement lié à la participation des femmes à fort capital culturel dans l'espace public. La majorité des « déposeurs » ont entre 27 et 35 ans. Les personnes appartenant à cette tranche d'âge ont passé leur enfance, leur adolescence et leur jeunesse sous l'hégémonie de l'AKP. En revanche, on ne connaît pas leur niveau de revenu ni leur métier, car le CIMER ne requiert pas ce type d'informations dans le formulaire.

L'analyse des délations déposées auprès du CIMER nous montre explicitement que la majorité écrasante des délateurs ont un faible capital culturel. Le mauvais usage de la langue, des phrases mal constituées, de nombreuses fautes d'écriture et de ponctuation confirment ce constat. Il est

⁵⁷ <https://www.iletisim.gov.tr/images/uploads/dosyalar/kamu-yonetiminde-bir-donusumun-hikayesi-cimer.pdf>, consulté le 18 août 2024.

⁵⁸ On apprend de la presse qu'une personne a dénoncé 150 personnes, y compris son père : <https://bianet.org/haber/babasini-da-ihbar-eden-kadrolu-muhbir-i-o-hapishanede-kayboldu-219193>, consulté le 24 juin 2024.

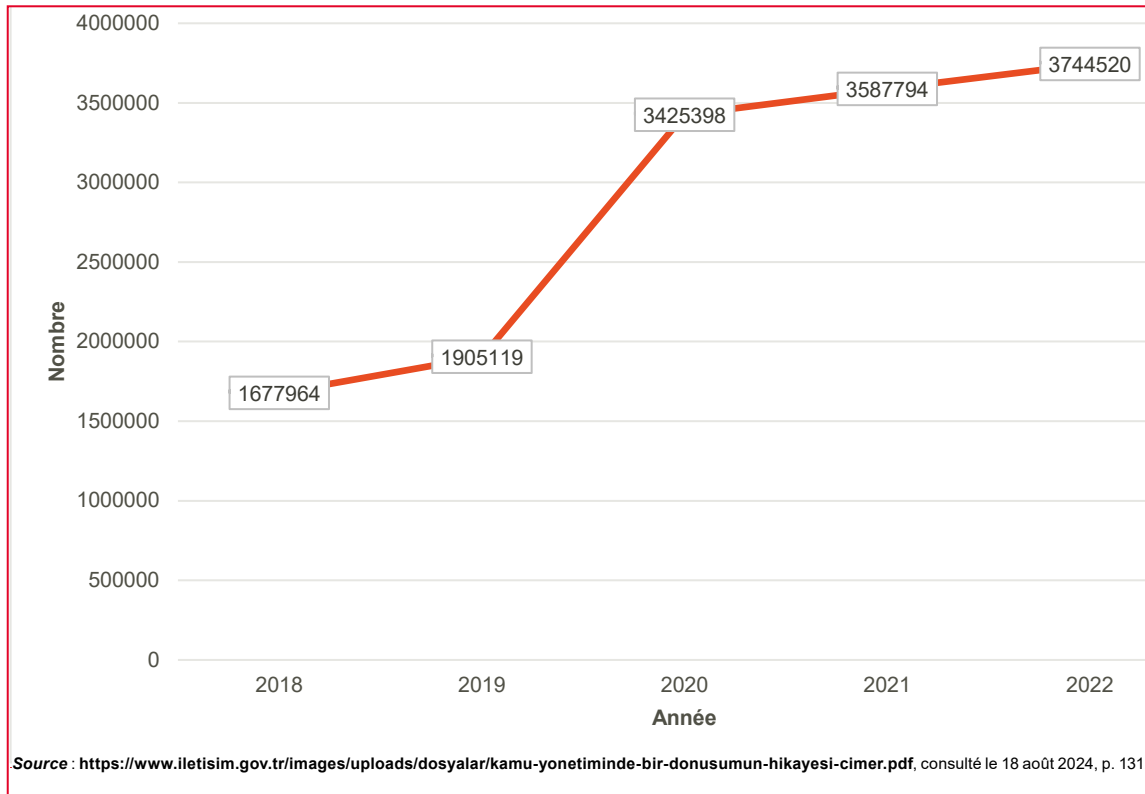
⁵⁹ Voir par exemple Patrice Betbeder, « Dénoncer à Paris durant la Seconde Guerre mondiale », in Jean-Paul Brodeur et Fabien Jobard (dir.), *Citoyens et délateurs*, op. cit., p. 72.

⁶⁰ <https://x.com/temcikterelleli/status/1493962399430455297?lang=he>

⁶¹ Jean-Paul Brodeur et Fabien Jobard (dir.), *Citoyens et délateurs*, op. cit., p. 207.

⁶² La réponse donnée par le vice-président, Fuat Oktay, à la question parlementaire (n° 7/6072) posée par Filiz Kerestecioğlu Demir, députée d'Ankara, date de la réponse : 7 février 2019.

Graphique 2
Répartition annuelle du nombre des “déposeurs” au CIMER



assez rare de trouver des dénonciations bien écrites. Comme on l’a vu précédemment, les chiffres diffusés par la présidence du CIMER ne font pas de distinction entre les personnes qui déposent une plainte et celles qui déposent une dénonciation, et les données restituées concernent le profil social de tous les déposeurs. Selon les statistiques diffusées, en 2023, les diplômés universitaires (47,3%) sont plus nombreux que les diplômés du lycée (32,4%)⁶³. Mais le CIMER omet de prendre en compte les diplômés du seul primaire. En les prenant en compte, les diplômés du supérieur apparaissent comme minoritaires. C’est ce que ma recherche confirme : on trouve très peu de traces d’un capital culturel relativement important, surtout quand il s’agit de la délation.

Au-delà de son lien avec le capital culturel, la langue de la délation mérite elle aussi d’être analysée.

La langue des délateurs

L’examen des textes de la délation nous montre quelques caractéristiques du langage utilisé. Comme on l’a déjà mentionné, la grande majorité des délations comprend nombre de fautes d’écriture et de langage. Les délateurs écrivent et s’expriment très mal en turc, comme le souligne

⁶³ <https://www.trthaber.com/haber/turkiye/cimere-basvuru-sayisi-2023te-yuzde-23-artti-831003.html>, consulté le 11 août 2024.

aussi Anne-Lise Ulmann pour le cas des dénonciations aux Caisses d'allocations familiales en France, en citant l'« orthographe, mais surtout les ratures, les phrases incomplètes et la syntaxe incohérente (...) »⁶⁴. Cependant, Ulmann pense que ces erreurs sont liées aux émotions du délateur plutôt qu'à son capital culturel. Elle ajoute ainsi que « ces lettres ont dû être rédigées à la hâte et sans doute sous le coup de la passion indignée ou d'une frustration insupportable ». Certes, la hâte, la passion et la frustration apparaissent dans les textes, néanmoins, dans le cas des délations en Turquie que j'ai pu analyser, le mauvais usage de la langue semble être issu du niveau d'éducation et du faible capital culturel des dénonciateurs.

Par ailleurs, un certain nombre d'entre eux écrivent comme si un interlocuteur se trouvait en face d'eux et, souvent, comme s'ils parlaient au président de la République en personne : « Mes respects et mes affections, Chef (*Saygılar, sevgiler Reis*) », « *Selamun Aleykoum* (la paix soit sur toi) mon Chef », etc. En outre, quelle que soit la thématique de la délation, les délateurs expriment leur position politique et sociale.

« [...] Mon Cher Premier Ministre⁶⁵ ; nous voulons que vous entendiez nos voix et que vous répondiez à ces "profiteurs" par une gifle d'Etat et que vous fassiez sourire le peuple. Depuis des mois, les gens résidant ici n'ont plus de paix. N'hésitez pas à nous aider s'il vous plaît. Ici, dans 93 maisons, vivent 604 citoyens, 9 handicapés et 54 personnes ayant plus de 65 ans qui ont besoin de soins. Cordialement. »⁶⁶

« *Selamun Aleykum* [pas de ponctuation] je veux parler d'un problème qui ne peut être résolu à Izmir [pas de ponctuation] les opérateurs des parkings pirates jouent littéralement avec la patience des gens à l'hôpital de recherche Tepecik situé à izmir [pas de majuscule, pas de ponctuation] tous les habitants d'izmir se plaignent de cette situation. La situation est la suivante : devant l'hôpital les renifleurs de bali et les vendeurs de pilules du coin opèrent des parkings pirates comme s'ils extorquent de l'argent public. Un groupe de gangs prennent chaque jour de l'argent illégalement, en franchise d'impôt. Même si nous en avons informé tous les responsables du chp au pouvoir à izmir [pas de majuscule], le travail nécessaire n'est pas fait et ils laissent la justice au peuple ? S'il vous plaît n'ignorez pas cette situation les gens ne peuvent pas s'occuper de leurs patients à cause de ces gitans j'espère que cela sera résolu avant que quelqu'un ne meure mes respects mes affections chef [pas de ponctuation entre les phrases]. »⁶⁷

Dans certains cas, comme on le voit à partir du premier exemple retranscrit ci-dessus, le délateur parle au nom d'une communauté, d'un groupe. Il recourt à la force du nombre pour préciser l'éventail des personnes dénoncées, mais aussi pour montrer qu'il s'agit d'une action collective de dénonciation⁶⁸. Dans les archives, on trouve des délateurs qui parlent au nom de

⁶⁴ Anne-Lise Ulmann, « Quand le corbeau fait l'ange : que faire des lettres de dénonciation envoyées aux caisses d'allocations familiales ? », in Jean-Paul Brodeur et Fabien Jobard (dir.), *Citoyens et délateurs*, op. cit., p.109.

⁶⁵ A cette date, Binali Yıldırım était le Premier ministre. La dénonciation a probablement été faite au BIMER, même si on la trouve dans les archives du CIMER. Il est probable que pendant la digitalisation des dossiers, tout ait été classé dans les archives du CIMER. Dans notre échantillon, on trouve quelques cas similaires.

⁶⁶ Archives du CIMER, 18 octobre 2017.

⁶⁷ Archives du CIMER, 21 novembre 2017.

⁶⁸ On apprend des travaux de Noémi Lévy-Aksu qu'à partir du dernier tiers du XIX^e siècle, les membres du quartier pouvaient agir collectivement contre des menaces réelles ou supposées aux bonnes mœurs (Noémie

« tout le peuple d'Izmir », se désignent comme « nous, habitants de Çeşme », « un tel lotissement ou immeuble », « un tel quartier peuplant [nombre] personnes », « petits-commerçants de Grand Bazaar », etc. Ces présentations permettent de dire : « je ne suis pas seul à me plaindre de ça » et d'évoquer le collectif pour mobiliser les autorités.

Dans la plupart des lettres de délation, on trouve une référence à l'Etat, à la nation et au national : « C'est comme si l'Etat était mis au défi... », « l'utilisation inappropriée de la richesse nationale », « que Dieu ne nuise pas à notre Etat », « notre Etat (*Devletimiz*) », etc.

« A la direction générale d'Izsu de la municipalité métropolitaine d'Izmir... Le bâtiment situé au [numéro], rue [nom] n° [numéro] a été laissé à l'entrepreneur pour démolition. Le bâtiment a été pillé par des ferrailleurs en trois jours, et tout ce qui était utile dans le bâtiment a été détruit et volé. Aujourd'hui, vers 6h-6h30, les arrivées d'eau aux deux entrées du bâtiment ont été détruites et volées. L'eau qui s'écoule des principales canalisations d'entrée du bâtiment détruit coule en vain depuis onze heures, malgré toutes les alertes téléphoniques. Il n'est pas nécessaire d'expliquer l'indignation provoquée par un tel gaspillage parmi notre peuple en ces jours de sécheresse. On sait que la trahison ne consiste pas seulement à prendre une arme à feu et à aller dans les montagnes. C'est une sorte de trahison à cet égard. Malgré tous les coups de fil jusqu'à cette heure (15h40), Izsu n'a pas évité une perte importante. Je demande que l'enquête nécessaire soit menée contre les parties concernées pour négligence dans leurs obligations et que la redevance sur les eaux usées soit perçue auprès des parties concernées »⁶⁹.

Parfois, le délateur n'hésite pas à se moquer des responsables, d'une manière prétentieuse, et utilise des expressions désinvoltes.

« [...] DE LA MÊME MANIÈRE LA RUE KAMIL TUNCA EST PARTOUT ILLÉGALE LES MAGASINS N'ONT PAS DE LICENCE FISCALE[...] L'INSPECTION. MES RESPECTS. IL N'Y A PAS DE RAPPORT DE RÉSIDENCE POUR LES BÂTIMENTS. JE DIS ILLEGAUX... AUCUNE TRANSACTION ILLÉGALE N'EST FAITE. POURQUOI LES BÂTIMENTS SONT-ILS TRAITÉS UNIQUEMENT COMME DES COMMERCE IMPLÉMENTAIRES ET DES COMMERCE SANS LICENCE. **ILS NE LISENT PAS ATTENTIVEMENT LES PLAINTES.** TOUS LES BÂTIMENTS SONT ILLÉGAUX, CELA SIGNIFIE DES BÂTIMENTS SANS PERMIS. ÉVALUATION CORRECTE DES PLAINTES ÉCRITES À NOUVEAU... FAIRE CE QUI EST NÉCESSAIRE SALUTATIONS. LES BÂTIMENTS SONT ILLÉGAUX ET LES COMMERCE SONT ILLÉGAUX, LE NÉCESSAIRE DOIT ÊTRE FAIT RESPECTS... **APPELEZ CE QU'ON ÉCRIT DÉLATION OU PLAINTÉ, MAIS FAITES VOTRE TRAVAIL...MES RESPECTS...** »⁷⁰

Certains parmi eux, comme nous le montre l'extrait ci-dessus, écrivent en lettres majuscules pour attirer l'attention. Ici, cet usage apparaît aussi comme une violence symbolique. Les règles linguistiques et orthographiques sont souvent mises au service du nationalisme, en écrivant des mots comme l'« Etat », la « patrie » et le « martyr » en lettres capitales, et des abréviations comme PKK et YPG en lettres minuscules (voir plus bas). En outre, cet exemple montre bien que la plainte et de la délation peuvent être confondues.

Lévy-Aksu, *Ordre et désordres...*, op. cit., p. 230). Dans mon cas, le délateur se montre comme la personne qui dénonce au nom de l'« immeuble » ou du « quartier » pour signaler une illégalité, une menace ou une injustice.

⁶⁹ Archives du CIMER, 24 octobre 2017.

⁷⁰ Archives du CIMER, 20 octobre 2017. Mis en gras par le délateur.

DÉLATION : UN SYSTÈME DE RELATIONS ENTRE ACTANTS⁷¹

« Un prince qui ne châtie pas les délateurs les encourage. »⁷²

« La délation est une dette de patriotisme. »⁷³

« Le 10 août 2016 – Beştepe

Appel à la dénonciation des gülenistes par Erdoğan

Le président Erdoğan, lors de son discours destiné aux membres de l'Assemblée des exportateurs de Turquie, a fait un appel à la nation pour qu'elle dénonce les gülenistes dont elle a connaissance, tout en précisant qu'il s'agit d'une "dette à la patrie". Il s'est exprimé sur le fait que FETÖ [l'organisation de Fethullah Gülen] serait abattue en collaboration avec la nation.

JE DEMANDE L'AIDE DE NOTRE NATION

Je demande deux aides. Racontez à vos interlocuteurs à l'étranger le vrai visage de cette tentative du coup d'Etat et, comment FETÖ représente une menace pour tout le monde.

DÉNONCEZ LES GÜLENISTES DONT VOUS AVEZ CONNAISSANCE

Vous pouvez avoir des amis et des connaissances qui font partie de cette communauté-là, je vous demande de les dénoncer. Vous devez les signaler au Parquet. Il s'agit d'un devoir patriotique. Le renseignement secret ne peut pas connaître tout le monde, les commissariats ne peuvent pas tout savoir ou rattraper leur retard. Regardez, les hommes s'enfuient. »⁷⁴

« Le 28 août 2016 – Gaziantep

DÉNONCEZ CEUX ET CELLES QUE VOUS CONNAISSEZ

Le 15 juillet, le réseau de trahison qu'est FETÖ a attaqué Gaziantep avec ses chars et ses armes qu'il a extorqués à l'Etat. Gaziantep ne s'est-elle pas soumise au FETÖ ? Maintenant, je vous appelle d'ici, si vous suivez ces charlatans en Pennsylvanie, rompez vos liens. Je lance un appel à nos concitoyens : si vous avez des informations sur ceux qui suivent ces charlatans, signalez-les aux commissariats et aux procureurs, et nous ferons le nécessaire. »⁷⁵

Les extraits des quotidiens cités ci-dessus révèlent l'importance du système de la délation. Le président de la République en appelle aux voisins vigilants, les transformant par-là même

⁷¹ Le terme « actant », emprunté à la sociologie de Bruno Latour, est défini par Luc Boltanski comme « l'intérêt de désigner les êtres qui interviennent dans la dénonciation par un même terme, qu'il s'agisse de personnes individuelles, de personnes collectives constituées ou en voie de constitution (par exemple "les Corses", "les femmes", etc.), ou encore de collectifs figurant dans des énoncés dont la référence est problématique et discutable, au sens où elle peut être l'enjeu de disputes parce qu'ils n'ont pas été réalisés sous une forme institutionnelle propre à leur conférer un caractère d'objectivité (par exemple, "les hommes de bonne volonté", "tous ceux qui souffrent", etc.) » (Luc Boltanski, *L'amour et la justice comme compétence*, Paris, Métailié, 1990, p. 315).

⁷² Yves Rivière « Rome impérial : les délateurs, le prince et le tribunal » in Jean-Paul Brodeur et Fabien Jobard (dir.), *Citoyens et délateurs*, op. cit., p. 33.

⁷³ Recep Tayyip Erdoğan, <https://www.ensonhaber.com/gundem/erdogandan-fetoculeri-ihbar-edin-cagrasi-2016-08-10>, consulté le 21 juin 2022.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ <https://www.bloomberght.com/haberler/haber/1912326-erdogan-feto-bildikleriniz-varsa-ihbar-edin-gerekeni-yapalim>, consulté le 18 novembre 2022.

en citoyens policiers⁷⁶ à la fois pour surveiller toute la société, et pour les rallier à son camp et ainsi mieux les gouverner. Parallèlement, les premiers résultats de l'analyse de mes données de terrain sur la délation renvoient à trois ordres de pratiques : la délation comme modalité de surveillance, comme mode de gouvernement (ou technique politique) et comme recherche d'autodiscipline et de châtement. Ces trois catégories ne sont que des idéaux-types, et il peut exister une transitivité entre elles.

Surveillance

A partir de l'analyse des épidémies sur le long terme, Michel Foucault montre l'évolution de la gestion de la lèpre à celle de la peste et parle du passage « d'une technologie de pouvoir qui chasse, qui exclut, qui bannit, qui marginalise, qui réprime, à un pouvoir qui est enfin un pouvoir positif, un pouvoir qui fabrique, un pouvoir qui observe, un pouvoir qui sait et un pouvoir qui multiplie à partir de ses propres effets »⁷⁷. Dans cette perspective, l'instauration d'un système de délation étatique contribue à la fabrication d'un « pouvoir qui observe » et « qui sait ». Par ailleurs, Foucault distingue les surveillances archaïque, moderne et postmoderne (électronique). David Lyon recense quant à lui trois niveaux de surveillance : physique, sur dossier et d'interface (à travers la création d'un profil sur les réseaux)⁷⁸. En reprenant cette typologie, on constate que le CIMER est une plateforme qui permet d'unir les surveillances archaïque et postmoderne, ce qui permet de le qualifier, en suivant Foucault, de « système hybride ». Si l'on suit la conceptualisation de Lyon, on observe que le CIMER est un système qui permet tout à la fois une surveillance en face-à-face qui passe par les citoyens, et une surveillance sur dossier permise par la reproduction des archives sur le web.

La délation apparaît comme l'expression du « sultan caché » omniscient – présent dans tous les cercles sociaux (le travail, la famille, le quartier, l'immeuble, etc.), mais aussi dans les milieux étrangers où vivent et que fréquentent les citoyens. L'appel du président de la République aux citoyens, cité plus haut, pour qu'ils deviennent des « auxiliaires » des institutions sécuritaires⁷⁹, montre le degré de désir d'omniscience du pouvoir et de transformation des citoyens ordinaires en citoyens policiers. Les chercheurs qui donnent une conférence et les artistes qui organisent une exposition à l'étranger, les hommes et les femmes de lettres de passage, les hommes (ou femmes) politiques, etc. ne sont pas épargnés par la délation. Cet espace de contrôle et de surveillance va jusqu'à envahir l'espace privé. « L'œil du sultan » peut voir partout grâce aux

⁷⁶ Arnaud-Dominique Houte, dans son ouvrage *Citoyens policiers. Une autre histoire de la sécurité publique en France, de la garde nationale aux voisins vigilants* (Paris, La Découverte, 2024), montre dans toute leur diversité les profils des citoyens policiers en France. Dans le cas de la Turquie, les délateurs apparaissent, parmi d'autres, comme une forme spécifique du citoyen policier.

⁷⁷ Michel Foucault, *Les anormaux*, Paris, Le Seuil, 1999, p. 44 ; Olivier Aim, *Les théories de la surveillance. Du panoptique aux surveillance studies*, Armand Colin, Paris, 2020, p. 51.

⁷⁸ David Lyon, *Gözetim Çalışmaları*, Istanbul, Kalkedon Yayınları, 2013.

⁷⁹ De la même manière, Sheila Fitzpatrick montre, à partir de l'exemple de la Russie soviétique des années 1930, qu'un bon citoyen devait continuellement manifester la plus grande vigilance à l'égard des ennemis et des espions (*Le Stalinsisme au quotidien. La Russie Soviétique dans les années 1930*, Paris, Flammarion, 2002, pp. 37-38).

délateurs. Il s'agit d'« associer la société à sa propre surveillance en faisant de chaque citoyen le flic de l'autre »⁸⁰, comme le montre le discours d'Erdoğan cité précédemment. La délation est souvent présentée comme un devoir civique au même titre que le vote et l'impôt. Elle n'est pas seulement un signe de fidélité vis-à-vis du pouvoir, mais aussi un moyen de renforcer le sentiment de « citoyenneté responsable »⁸¹. En effet, lesdits citoyens dénoncent « pour faire de l'ordre »⁸². De fait, ils se sentent participer au gouvernement du pays.

Mon enquête montre combien les délateurs peuvent aussi constituer l'œil des pouvoirs locaux, y compris ceux qui n'ont pas la même couleur politique que le pouvoir central. Voilà pourquoi, même dans les régimes autoritaires et dans les tournants autoritaires, il me semble plus pertinent de parler de la délation comme de l'œil *des* pouvoirs, en soulignant le pluriel. Sans oublier le fait que, si l'objectif est de renseigner le pouvoir local, c'est-à-dire la mairie et le maire, l'acte de la délation fournit aussi des renseignements au « Big Brother », car les dénonciations passent par le CIMER, l'instrument central étatisé. La délation permet donc le contrôle des quartiers par les mairies, comme nous le renseigne l'exemple ci-dessous :

« Au numéro [numéro du bâtiment] de la rue [nom de la rue] Bornova-Izmir, le coiffeur [nom] travaille sans permis. Bien qu'il ait été préalablement scellé par la municipalité, il est toujours en pleine activité. Je vous demande par la présente de prendre les mesures nécessaires. »⁸³

Par ailleurs, la délation constitue aussi un moyen pour dénoncer la mairie, comme nous le montrent plusieurs exemples. Ce type de délation permet au délateur à la fois d'être l'œil du « sultan » au niveau local et de présenter sa loyauté au chef de l'Etat. La volonté d'uniformiser et de contrôler la société à partir d'une morale définie apparaît également dans les termes de la délation. Le délateur devient ainsi la police de la morale, ou un « entrepreneur de morale »⁸⁴.

« *Selamünaleyküm* cher Monsieur, je vous demande de bien vouloir examiner cette question. Juste à côté de l'adresse de mon domicile, [adresse], il est presque impossible pour les familles de se rendre à l'aire de pique-nique, OlivePar, construite par la municipalité métropolitaine d'Izmir. Quant à la raison, c'est clairement devenu un repaire d'adultère et un centre de rassemblement pour les vagabonds qui consomment des drogues et boivent de l'alcool. L'aire de pique-nique est en forêt. Bien que les barbecues soient interdits, il est rempli de gens qui font des barbecues, boivent de l'alcool et commettent l'adultère. Pour cette raison, il est impossible de pénétrer dans cette aire de pique-nique avec notre famille et nos enfants. Bien que nous ayons fait rapport à plusieurs reprises à la municipalité métropolitaine et à la municipalité de Gaziemir, cela n'intéresse personne. Lorsque nous appelons le 155, nos amis policiers (*memur arkadaşlar*) arrivent, ils assurent un contrôle instantané et repartent, mais cela n'apporte pas de solution. Après le départ des officiers, l'ordre ancien est rétabli. Je vous prie de bien vouloir examiner cette affaire. Cordialement, [le nom de la personne]. »⁸⁵

⁸⁰ Sonia Combe, « La Stasi », in Jean-Paul Brodeur et Fabien Jobard (dir.), *Citoyens et délateurs*, op. cit., p. 57.

⁸¹ Juan J. Linz, *Régimes totalitaires et autoritaires*, Paris, Armand Colin, 2006.

⁸² Nicole Gabriel, « Les bouches de pierre et l'oreille du tyran : des femmes et de la délation », in Liliane Kandel (dir.), *Féminismes et Nazisme*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 49.

⁸³ Archives du CIMER, 12 août 2021, 22h49.

⁸⁴ Howard Becker, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métaillié, 1985 (édition originale : *Outsiders : Studies of the Sociology of Deviance*, Los Angeles, Free Press, 1963).

⁸⁵ Archives du CIMER, 19 novembre 2020, 01h11

Dans le cadre du contrôle et de la surveillance, le délateur joue aussi le rôle de gardien de l'Etat, du régime politique et de l'ordre public. Les données collectées montrent à quel point ce rôle est particulièrement important dans les milieux professionnels, notamment pendant l'état d'exception (du 20 juillet 2016 au 19 juillet 2018). Par exemple, un fonctionnaire dénonce son supérieur au CIMER en prétendant qu'il n'a pas inscrit les noms des gülenistes qui se trouvent aux rangs supérieurs de l'organisation dans la liste de limogeage préparée par lui-même. Il fait aussi envoyer cette lettre à la présidence de la République par l'intermédiaire de son père qui est un gouverneur du quartier. Il exprime sa fidélité sans condition à la mobilisation nationale [*milli seferberlik*] contre les gülenistes initiée par Erdoğan⁸⁶.

La sûreté de l'Etat devient l'objectif principal pour une partie importante des délateurs. Dans ce cadre, certaines organisations comme le PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan), le DHKP-C (Parti-Front révolutionnaire de libération du peuple), et pour une période précise la FETÖ (Mouvement Gülen) constituent les « ennemis » principaux de l'Etat « sacré ». Dans un dossier judiciaire requis à l'encontre d'une enseignante, on renseigne la motivation principale d'un délateur : la protection et la sûreté de l'Etat et de la patrie. Pour ce faire, le délateur en passe par le contrôle des idées, qui va jusqu'au contrôle de l'enseignement. Il fait la police des idées, argumentant ainsi :

« L'enseignante donne le mauvais exemple aux étudiants à qui elle a enseigné avec ses publications sur les réseaux sociaux, les étudiants sont éduqués par une enseignante ennemie de l'Etat, défenseur du PKK, ils deviennent athéistes et communistes, les étudiants élevés par cette enseignante doivent être suivis par l'Etat, cette personne publie toujours des terroristes membres du DHKP-C, des photos de ceux qui ont martyrisé le procureur Mehmet Selim Kiraz⁸⁷, qu'il demande aux responsables d'Etat qu'une enseignante rebelle et défenseure des terroristes que puisse donner aux étudiants qu'il éduque, qu'il faut dire stop à cette enseignante et qu'elle cherche toujours à dénigrer son propre pays et sa patrie et qu'elle assombrisse l'avenir du pays »⁸⁸.

Pour lui, les idées « terroristes » se propagent et affectent aussi les étudiants – ils deviennent athéistes et communistes – qui sont formés par un enseignant influencé par ces idées. Ainsi, la délation renseigne sur les deux dangers considérés comme majeurs par le délateur. La distinction entre « nous » et « eux » reste indispensable pour les délateurs afin de garantir la sûreté de l'Etat. De plus, le contrôle des milieux estudiantins va jusqu'aux dortoirs et à l'étranger. Le contrôle et la surveillance sont omniprésents, et ce, sans interruption.

« Bonjour

Tout d'abord, je voudrais donner des informations sur ma précédente demande. En 2017, j'ai signalé que des sympathisants de l'organisation terroriste PKK/YPG séjournèrent dans le dortoir de [nom du dortoir] dans la région de la KKTC/Güzelyurt. Plus tard, ma demande a été transmise au MIT. Puisque je pense que le MIT est intéressé par la question, je demande également que cette demande soit adressée au MIT.

⁸⁶ « Bir "muhbirin" hazin öyküsü : İhbar ettiği 62 kişi ihraç edildi, kendisi de 'iftira'dan atıldı », *Diken*, 27 juillet 2017, <https://www.diken.com.tr/bir-muhbirin-hazin-oykusu-ihbar-ettigi-62-kisi-ihrac-edildi-kendisi-de-iftiradan-atildi/>, 7 juin 2021.

⁸⁷ Le procureur assassiné au palais de justice d'Istanbul après avoir été pris en otage par les militants du DHKP-C, le 31 mai 2015.

⁸⁸ Affaire devant le tribunal administratif à Izmir, délibéré en 2021.

D'après mes recherches sur internet et ce que j'ai entendu de leurs amis, les sympathisants du Pkk/ypg [nom de la personne] et [nom de la personne] font de la propagande terroriste en utilisant les ressources de l'Etat dans le dortoir KYK de [nom du dortoir] à KKTC/Güzelyurt, qui a été construit pour nos étudiants qui seront utiles pour notre pays. De plus, ils n'hésitent pas à dénigrer notre opération Source de Paix⁸⁹ [*Barış Pınarı Harekatı*], menée avec toutes les ressources de notre glorieuse armée. Nos amis patriotes sont les plus touchés par cette question. Mais ils craignent que les membres du PKK soient trop nombreux. Aussi, à cause de ces membres du PKK, nos amis patriotes sont obligés de rester dehors. Je vous ai joint les publications Facebook de [nom de la personne], l'une des personnes mentionnées. Je voudrais demander que l'enquête nécessaire soit menée et que tout ce qui est nécessaire soit fait pour empêcher ces terroristes de donner l'occasion de faire de la propagande par les moyens de l'Etat en ces jours où nous avons besoin d'être unis en tant que nation turque. Cordialement. »⁹⁰

Dans cet exemple, tout comme dans le cas ci-dessous, les délateurs mettent l'accent sur « l'intégrité indivisible du pays », sur les martyres et les vétérans. Les « gardiens de l'Etat et du pays » contrôlent non seulement leurs cercles intimes, mais aussi les personnes éloignées en surveillant les réseaux sociaux. Ceux-ci contribuent ainsi à l'élargissement de l'espace du contrôle.

« Une femme qui utilise Instagram sous le nom d'utilisateur [nom d'utilisateur] partage des photos d'un traître, un terroriste appartenant à l'organisation terroriste "pkk", et le félicite avec des mots affectueux, tantôt en kurde, tantôt en turc. Une image très moche comme "NOTRE HEROS", "NOTRE HONNEUR". Pour l'honneur et la fierté de nos MARTYRES et VÉTÉRANS et pour protéger l'intégrité indivisible de notre Pays, je voudrais informer votre Autorité Suprême de cette situation et demander sincèrement que la personne qui a publié ces messages soit poursuivie en justice (Les images de la page et des publications sont en pièce jointe). »⁹¹

On le voit, les délateurs perçoivent la délation comme un devoir civique et un acte de patriotisme. La forme de fidélité dont ils font preuve devant l'autorité révèle une sorte de citoyenneté particulière qui repose sur la servitude volontaire. Ils surveillent et dénoncent pour protéger l'Etat. Ils ne tolèrent pas que ceux qu'ils accusent bénéficient à la fois des opportunités offertes par l'Etat et remettent en cause la sûreté de celui-ci.

La délation sert aussi à protéger l'Etat du communisme et, dans d'autres cas, des personnes dites « kurdistes ». Le délateur suivant confirme son camp politique tout en faisant référence à un passé glorieux et en citant les noms emblématiques de l'extrême droite.

« Je suis étudiant en 4^e année à la Faculté de droit de l'université Çukurova à Adana. Nous avons un professeur nommé [nom], diplômé du département de communication de l'université Egée et qui enseigne le cours de droit public général. Cette personne propage le communisme en classe, fait des déclarations insultantes à l'égard de notre gouvernement et en particulier de notre président Recep Tayyip Erdoğan et de sa famille, et ne permet pas qu'une voix contraire se fasse entendre dans la classe. Il gagne des partisans en imposant son idéologie à des étudiants

⁸⁹ L'opération militaire menée par l'armée turc contre les Forces démocratiques syriennes au nord de la Syrie, le 9 octobre 2019.

⁹⁰ Dossier judiciaire, 2021

⁹¹ Dossier judiciaire, date de la délation au BIMER : 6 avril 2017.

qui n'ont pas encore connu le monde. Cet enseignant a mentionné qu'il buvait du raki avec de la glace lors de son cours du jeudi précédent et qu'il avait de nouveau fait de fausses déclarations sur le gouvernement et l'Empire ottoman et les avait appuyées sur ses propres données soi-disant scientifiques, soulevant ainsi des questions et des doutes dans l'esprit des étudiants. J'ai écrit un texte intitulé RÉPONSE AU PROFESSEUR pour réfuter les phrases qu'il a prononcées dans son cours. Dans ce texte, j'ai répondu au professeur avec les mots des scientifiques NFK [Necip Fazıl Kısakürek], Cemil Meriç et Nurettin Topçu, etc. Plus tard, j'ai distribué ce texte dans les classes avec la signature de [nom]. [Nom], qui est au courant du texte, a demandé l'ouverture d'une enquête administrative et judiciaire contre nous, alors même qu'il n'y avait aucune menace ou injure dans le texte. L'enseignant est également soutenu par l'écrivain *Today's Zaman* et professeur de droit pénal, [nom]. En outre, [nom] a tenu un communiqué de presse devant le bâtiment de la faculté, lors de cette conférence de presse, une banderole intitulée "NOUS NE DONNERONS PAS DE PASSAGE AU RÉACTIONNISME" a été ouverte et un tract intitulé "CHASSEZ LES RÉACTIONNAIRES ET LES FASCISTES DE L'UNIVERSITÉ" a été distribué par la Jeunesse Communiste. Nous vous prions d'empêcher cette oppression à notre rencontre. »⁹²

Cette dénonciation au CIMER a été codée comme une plainte alors qu'il s'agit clairement d'une délation. Cet exemple nous montre combien ces deux catégories peuvent être confondues dans ce système. Dans les lignes ci-dessus, le délateur fait montre de sa fidélité⁹³ au président de la République, décline son identité politique, montre sa confiance en lui-même et transmet un message d'appartenance au pouvoir établi. Il envisage et confirme une société polarisée. Il définit les camps sociaux et politiques, mais aussi les différents modes de vie.

Dans un autre exemple, le délateur vise un homme politique kurde tout en menaçant les juges, et, en quelque sorte, le président de la République également. Il donne des directives. Par ce biais, il remet en cause le fonctionnement des instances juridiques. Il surveille, contrôle, mais aussi juge et condamne. Il agit comme un juge, il maîtrise le droit et les lois. Il revendique un châtement plus efficace. Il devient dès lors un justicier, au sens où Pierre Bourdieu l'entendait, c'est-à-dire de « prophète juridique auto-mandaté »⁹⁴.

« Une peine d'emprisonnement à perpétuité aggravée et jusqu'à 23 ans d'emprisonnement sont requis contre le membre du HDP Idris Baluken pour les crimes de perturbation de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Etat, d'appartenance à une organisation terroriste armée, de propagande pour une organisation terroriste, de participation à des réunions et des marches illégales non armées et ne se dispersant pas spontanément malgré l'avertissement. Mais l'homme a été libéré de quel genre de justice s'agit-il l'homme a commis ces crimes en regardant dans les yeux de 80 millions de personnes pourquoi est-il libéré son crime est avéré cela s'est fait devant les caméras toute la Turquie est témoin mais l'homme est libéré vous ne pouvez pas aller parmi le public et expliquer ceci sachez cela »⁹⁵.

⁹² Dossier judiciaire, date de la délation au CIMER : 11 avril 2015.

⁹³ Dans les textes de dénonciation, on repère des salutations et des éloges destinés au chef d'Etat, « Reis », nom attribué à Erdoğan par ses partisans et ses fidèles.

⁹⁴ Pierre Bourdieu, *Sur l'Etat. Cours au Collège de France, 1989-1992*, Paris, Le Seuil-Raisons d'agir, 2012, pp. 83, 98.

⁹⁵ L'absence de ponctuation témoigne de la colère du délateur. Dossier judiciaire, date de la délation : 30 janvier 2017.

La délation ci-dessous fait part elle aussi de la remise en cause par le dénonciateur du fonctionnement des enquêtes judiciaires.

« Pourquoi le président du TÜSES, Celal Korkut Yıldırım, l'un des signataires de la pétition intitulée "200 intellectuels turcs soutiennent Kobani", n'a-t-il pas été inclus dans l'enquête et sa déclaration a-t-elle été prise en compte, même s'il a rendu visite à Ayhan Bilgen, comme l'a partagé le compte social de la municipalité de Kars sur le 10 mai 2019 ? Quelles forces extérieures pourraient être à l'origine de cette fondation et de cette visite ?

En espérant que l'enquête sera approfondie dans ce sens.

COMME IL EST HEUREUX CELUI QUI DIT JE SUIS TURC »⁹⁶

Les délateurs surveillent les lieux de travail, les transports en commun, les immeubles, les parcs, les écoles et les universités, les foyers estudiantins. Ils sont omniprésents. Ils sont à la fois « l'œil du sultan » et les « gardiens » de l'Etat. Certains perçoivent leur rôle comme identique à celui des forces policières : ils sont là pour protéger l'Etat de ses ennemis intérieurs. Par ailleurs, dans certains cas, ils se considèrent aussi comme des juges. Ils sont donc à la fois citoyens policiers et juges. Et, dans la quasi-totalité des cas de la délation, les délateurs désignent, montrent et confirment leur camp politique.

Gouvernement de la société par la délation

Le gouvernement de la société par la délation apparaît selon trois modalités : gouvernement du mécontentement, gouvernement de la société à partir des catégories sociales et politiques et enfin, gouvernement par la peur.

Les documents que j'ai pu consulter suggèrent que la délation apparaît tout à la fois comme un instrument pour *gouverner le mécontentement* au sein de la société et comme un devoir civique pour défendre des principes généraux de légalité et d'équité.

« LE 3^e ETAGE DE L'IMMEUBLE DE 2 ETAGES SITUÉ AU [...] EST CONSTRUIT DE MANIÈRE INÉGALE. COMMENT CONSTRUIRE DES BÂTIMENTS DE 3, 4 ET PARFOIS 5 ÉTAGES DANS UNE REGION OÙ LE PERMIS DE CONSTRUIRE EST SPECIFIÉ À 2 ÉTAGES ? POUR QUI SONT LES RÈGLES ÉNONCÉES PAR L'ÉTAT ET COMMENT SONT-ELLES APPLIQUÉES ? SI UNE AMENDE EST DONNÉE À TITRE DE PUNITION AUX INDIVIDUS QUI COMMETTENT DES MEURTRES ILLEGAUX, CECI EST UNE RÉCOMPENSE ET NON UNE PUNITION. N'EST-CE PAS UNE GRANDE INJUSTICE ENVERS CEUX QUI FONT CONSTRUIRE LEURS MAISONS DANS LE RESPECT DE TOUTES LES RÈGLES (PERMIS DE CONSTRUIRE, RÉGLEMENTATION SISMIQUE, PERMIS DE SÉJOUR, ETC.) ? [...] J'AI ENTENDU LA CONVERSATION DE LA PERSONNE QUI A FAIT UN ÉTAGE ILLÉGAL ET SON AMI. VOICI LE DIALOGUE : IL N'Y A RIEN À CRAINDRE. LA POLICE MUNICIPALE VIENDRA ET DÉLIVRERA UNE AMENDE, ET TU NE LA PAYERAS PAS. DOIS-JE SOUMETTRE LES DROITS DE MES ENFANTS À L'ÉTAT ? LA MUNICIPALITE DÉPOSERA UNE PLAINTÉ AU PARQUET ET VOUS ALLEZ AU TRIBUNAL 3 MOIS PLUS TARD. TU T'EXCUSERAS AUPRÈS DU JUGE ET TU EN SORTIRAS AVEC DES EXCUSES COMME MON TOIT QUI FUYAIT ET QUE J'AI CONSTRUIT UN APPARTEMENT POUR MON FILS CÉLIBATAIRE. TU DEVIENDRAS PROPRIÉTAIRE D'UN APPARTEMENT

⁹⁶ Dossier judiciaire, date de la délation : 3 octobre 2020.

EN PAYANT UNE SOMME TEL QUE 1 À 2 MILLE LIRA. J'AI CONSTRUIT MON AUTRE APPART COMME CELA. L'ÉTAT FOURNIT L'ÉLECTRICITE ET LE GAZ NATUREL, TU NE POURRAS SEULEMENT OBTENIR DE L'EAU. MAIS L'AMNISTIE ARRIVERA DANS LE TEMPS. TU LOUES L'ÉTAGE QUE TU AS CONSTRUIT ET SON LOYER LE FINANCERA EN 2 ANS. IL Y A UN LOCATAIRE DANS MON AUTRE APPART ET ICI. ILS DISENT QUE C'EST TRÈS RENTABLE ET RIEN... EST-CE VRAIMENT AUSSI FACILE D'OBTENIR UN APPART ILLEGAL ? [...] »⁹⁷

« BON TRAVAIL. ENCORE, IZMIR [nom de la commune] [nom du quartier], ENCORE, PAS DE TAXE. [Nom de la rue] RUE N° 5, [nom du tailleur]. VENEZ VOIR. IL A TRANSFORMÉ LE TROTTOIR EN MAGASIN, LES GENS N'ARRIVENT PAS À PASSER. LE BÂTIMENT EST UNE CONSTRUCTION ILLÉGALE. A 6 ÉTAGES. ECRIRE AU SERVICE DE CONTRÔLE DU BÂTIMENT ET L'INSPECTION. IL N'Y A AUCUNE TAXE NI LICENCE. INSPECTION ET DÉMOLITION DE CE LIEU, OUVERTURE DU TROTTOIR. MOBILE [numéro de tel] [nom du tailleur]. APRÈS, LES GAINS ILLICITES (HARAM). AU NOM DU DIEU, PAS POSSIBLE, UNE INSPECTION EST REQUISE...APPARTEMENT [nom de l'appartement], CÔTE À CÔTE AVEC [nom du tailleur]. [Nom du magasin] MOBILE [numéro de tel]. AUCUNE TAXE DUE. EST-CE UN SITE INDUSTRIEL OU UN QUARTIER ÉTUDIANT ? VENEZ VÉRIFIER ET FERMER. LAISSEZ-LES ALLER AU QUARTIER INDUSTRIEL. UN AUDIT EST INDISPENSABLE. L'ARGENT EST À [nom du quartier], MES RESPECTS..CHAQUE RUE DE [nom du quartier], PARTOUT EST LE PARADIS FISCAL, VENEZ. A CÔTE DE LUI, LE BARBIER EST ILLÉGAL. PAS DE TAXE, PAS DE LICENCE. A CÔTÉ DE LUI, LE CHARPENTIER EST IMPOSÉ ET SANS PERMIS. INSPECTION, ÉCRITURE D'UNE LETTRE AU CONTRÔLE DU BÂTIMENT EN TANT QUE MUNICIPALITÉ DE [nom de la commune]. VENEZ À [nom du quartier] ... MES RESPECTS. REGARDEZ VOS REVENUS APRÈS LES AUDITS, CELA VOUS ÉPOUSTOUFLERA. [...] »⁹⁸

Comme le suggère ce dernier exemple, certains dénonciateurs s'octroient le rôle de contrôler tout leur environnement (les « voisins vigilants ») pour ensuite dénoncer les personnes au CIMER. Parfois, la dénonciation devient une obsession pour le délateur, comme l'illustre le texte précédent. Par ailleurs, ces deux cas de figure montrent parfaitement comment le CIMER constitue un instrument du gouvernement du mécontentement tout en permettant aux délateurs d'exprimer leur perception de l'injustice et de son dysfonctionnement.

La délation est l'un des moyens par lequel il est possible de dénoncer ce que l'on considère comme des dysfonctionnements, tout en pointant un responsable. Ainsi, Erdoğan, lors de son discours dans son palais à Ankara devant les gouverneurs des quartiers, accuse l'opposition de mener une campagne pour montrer que le pays est en difficulté face à la pénurie d'huile. Il rajoute : « je veux ceci de nos gouverneurs du quartier : si nécessaire, vous suivrez leurs entrepôts au nom de notre ministère de l'Intérieur et vous nous en informerez, nous ferons le nécessaire pour les accapareurs »⁹⁹. De cette manière, Erdoğan désigne à la fois le problème et son responsable, faisant des gouverneurs du quartier des policiers et des délateurs.

Il s'agit là d'une technique politique, comme d'autres¹⁰⁰, qui se transforme et se normalise dans le temps, même si « les corbeaux continuent de voler avec les hirondelles »¹⁰¹. Les

⁹⁷ Archives du CIMER, 27 octobre 2017.

⁹⁸ Archives du CIMER, 26 novembre 2017.

⁹⁹ <https://www.medyamidas.com/siyaset/erdogan-ihbar-edin-geregini-yapacagiz-h18347.html>, consulté le 21 juin 2022.

¹⁰⁰ Jean-Paul Brodeur et Fabien Jobard (dir.), *Citoyens et délateurs*, op. cit., p. 195.

¹⁰¹ Jean-Paul Brodeur, « Introduction. La délation organisée », in Jean-Paul Brodeur et Fabien Jobard (dir.), *Ibid.*, p. 5.

régimes politiques sont décisifs quant à la proportion de corbeaux et d'hirondelles. En jouant sur la peur, la délation permet au gouvernement de contrôler et marginaliser l'opposition en lui rappelant l'existence d'une épée de Damoclès, mais aussi de consolider son régime, de reproduire l'obéissance et le consentement, de gouverner le mécontentement, de contribuer à la polarisation de la société et de construire l'identité politique.

Comme le cas précédemment cité le confirme aussi, les délations fonctionnent comme des déterminants de catégorisation de la population entre « bons » et « mauvais » citoyens, entre « fidèles » et « traîtres ». Il s'agit là du gouvernement du pays à partir des catégories politiques et sociales.

« Recevoir un salaire de cet Etat et être un traître contre l'Etat nous a toujours touché le cœur. Dans cette mentalité, il est de notre devoir patriotique de vous communiquer les noms de quatre enseignants du primaire. Que peuvent enseigner aux enfants ces enseignants qui ne chantent pas l'hymne national ? Que peuvent donner à ces jeunes arbres les enseignants du primaire qui soutiennent le nationalisme kurde et le PKK dans une communauté entourée de citoyens kurdes ? Lancer des Molotov ? Voici l'adresse, voici les identifiants. Regardez leur historique Facebook. Nous avons été patients, espérant qu'ils régleraient le problème, mais ils ne l'ont pas fait. Faites tout ce qui est nécessaire pour l'amour d'Allah. »¹⁰²

Comme l'a aussi montré François Bonnet, la délation a donc une fonction morale en traçant les frontières entre « eux » et « nous », entre les « bons » et les « méchants »¹⁰³. Elle est vue comme une preuve de fidélité au régime et à l'idéologie en place. Elle permet de désigner et de montrer son camp politique d'une manière explicite ou implicite. « La dénonciation affirmait et attestait le patriotisme d'un individu, tout l'inverse du manque flagrant de fibre patriotique de ses voisins »¹⁰⁴.

Enfin, les délations que j'ai eu à traiter laissent entrevoir l'effet de la peur qu'elles suscitent. Cette dernière pèse en effet sur la capacité d'agir de l'opposition. La dénonciation pour motif de délit d'outrage au président de la République ainsi que les arrestations et les procès qui en sont issus sont nombreux dans le cas turc. Un dossier judiciaire présente par exemple le cas de figure d'un homme qui dénonce une étudiante pour infraction d'outrage à Erdoğan, prétendument commise à travers des publications sur les réseaux sociaux¹⁰⁵. Ce type de cas constitue une épée de Damoclès qui pèse sur l'opposition. Les artistes, les intellectuels, les journalistes en sont les cibles privilégiées. Néanmoins, on trouve aussi des situations personnelles dans lesquelles l'outrage au Président permet de régler des comptes au sein de la famille. Tel est le cas de cet homme qui « dénonce sa femme pour outrage au président Erdoğan » afin de faciliter les démarches du divorce¹⁰⁶ ou de ce père « qui a dénoncé sa fille pour outrage

¹⁰² Délation déposée le 11 février 2016, <https://www.diken.com.tr/basbakanin-muhbirleri-devrede-ogretmenlere-sudan-sebeplerle-onlarca-sorusturma/>

¹⁰³ François Bonnet, « Légitimation et délation : les réunions police-population à East New York », in Fabien Desage, Dominique Duprez et Nicolas Sallée (dir.), *Le contrôle des jeunes déviants*, Montréal, Les Presses de l'université de Montréal, 2015, p. 202.

¹⁰⁴ Pieter M. Judson, *L'Empire des Habsbourg*, op. cit., p. 454.

¹⁰⁵ Dossier judiciaire, dénonciation au CIMER le 29 mars 2019.

¹⁰⁶ <https://www.diken.com.tr/esini-ihbar-eden-pisman-degilim/>, consulté le 28 juin 2024.

au président de la République » afin de régler ses comptes avec elle¹⁰⁷. Même si ces deux délations n'ont pas été déposées auprès du CIMER, mais auprès du procureur général, ces exemples montrent que la délation est une technique politique mobilisée par la société, et que le motif suprême, l'outrage à Erdoğan, reste l'arme absolue pour gouverner la famille. La société s'approprie la délation, et ce faisant, renforce l'ordre politique. Cela rejoint l'analyse de Béatrice Hibou qui montre que le gouvernement opère aussi en jouant des conflits et des jeux de pouvoir au sein de la société¹⁰⁸.

Autodiscipline et châtement

Le CIMER, en tant que plateforme étatique de délation, a aussi pour fonction la réalisation d'une certaine autodiscipline. En effet, le système sert à « maintenir la population dans la crainte de rendre le pouvoir du "sultan caché" partout présent et redoutable »¹⁰⁹. Mon corpus montre que ce constat historique est actualisé dans la Turquie contemporaine. Trois personnes ayant fait l'objet d'une délation et que j'ai interviewées dans le cadre de ma recherche mettent en effet en évidence l'investissement d'une autodiscipline post-délation. Eycan a réduit ses publications sur les réseaux sociaux et est devenue très discrète et prudente après avoir été dénoncée par son collègue¹¹⁰. Une universitaire, Ayla, pratique désormais une autocensure lors de ses enseignements en réduisant les thématiques de ses cours et en ne citant que des exemples étrangers. Gizem, étudiante en architecture, a été dénoncée par quelqu'un (dont elle ne connaît pas le nom) après avoir publié un vidéo-montage sur son compte Twitter critiquant Erdoğan. Un jour, elle a été convoquée par la police en tant que suspecte pour infraction d'outrage à Erdoğan. Elle s'est rendue au commissariat avec son voisin, avocat. Elle a eu très peur et depuis, elle a complètement quitté les réseaux sociaux. Elle a dû cacher la situation à ses parents qui vivent dans un autre département, afin qu'ils ne lui interdisent pas de poursuivre ses études¹¹¹. La délation joue aussi ce rôle : amener les cibles à s'autodiscipliner, voire se censurer. En ce sens, elle n'est pas sans évoquer les châtements exercés sur la place principale de la ville (comme la guillotine) qui devient la scène d'un « spectacle » ayant pour vocation d'édifier le public. De nos jours, les médias fonctionnent comme cette grande place où est exhibé à qui le veut le châtement. Dans les deux cas, les « spectateurs » développent des réflexes et s'autocontrôlent de sorte à ne pas subir un tel châtement. J'ai pu observer ce phénomène dans mon milieu professionnel, l'université. L'autodiscipline se développe rapidement parmi les universitaires : quand ils apprennent qu'un collègue est mis sous enquête par l'université à la suite d'une délation (de la part d'un étudiant le plus souvent), ils se mettent à censurer de plus en plus leurs propos pendant les cours¹¹².

¹⁰⁷ <https://www.diken.com.tr/baba-kizini-kiz-da-babasini-erdogana-hakaretten-ihbar-etti/>, consulté le 29 mai 2023.

¹⁰⁸ Béatrice Hibou, *Anatomie politique de la domination*, op. cit., notamment le chapitre 7.

¹⁰⁹ François Georgeon, *Abdulhamid II*, op. cit., p. 161.

¹¹⁰ Entretien avec Eycan, 21 août 2021, Izmir.

¹¹¹ Entretien avec Gizem, 13 juillet 2023, Izmir.

¹¹² Entretien avec Mesut, 25 mai 2022, Izmir.

Cette autodiscipline entraîne des conséquences en termes de cloisonnement social, ce qui a été particulièrement prégnant durant l'état d'exception, entre 2016 et 2018. Même si la délation, comme on l'a vu, pouvait faire intrusion au sein des familles, la société a eu tendance à se renfermer sur elle-même et la famille est restée le lieu de fréquentation privilégié. En effet, même le proche voisinage était touché par cette pratique politique. Telle femme évitant d'appeler sa voisine limogée, telle étudiante supprimant le mail de réconfort qu'elle envisageait d'envoyer à son professeur limogé par crainte de la surveillance technique de la police, ce sont là des exemples, assez banals, de ce repli et de ce cloisonnement sociétal. D'autres milieux professionnels étaient également concernés. Les entretiens que j'ai réalisés durant ma recherche montrent à quel point les travailleurs et les fonctionnaires ont, durant cette période noire, de moins en moins socialisé au sein de leur milieu de travail¹¹³.

Mais le repli sur la famille ou l'entre-soi ne suffisent pas à éviter la délation, et les calomnies infondées sont aussi fréquentes. Tel est le cas de cet homme en ayant dénoncé un autre pour amener tous les jours des élèves à l'école sans être déclaré ni posséder un permis d'exercice. Suite au contrôle, les agents de police ont pu confirmer que ces élèves étaient les petits-enfants de la victime¹¹⁴. Ce qui suggère que la délation amène à des excès et des aberrations, et ce faisant qu'elle peut être contre-productive pour le gouvernement. Les travaux sur les anciens pays communistes de l'est de l'Europe l'avaient déjà bien montré¹¹⁵.

Est-il possible de subvertir cet appareil de contrôle et de châtiment ? A partir de la fin des années 2010, l'opposition parlementaire a tenté de renverser le système établi par le CIMER, et les partis CHP et HDP ont cherché à l'utiliser comme une arme contre le gouvernement, mais sans grande efficacité. Dans ce cadre, après le passage au système présidentiel en 2017, certains députés ont tenté à leur tour de déplacer leur pouvoir d'investigation et de contrôle du gouvernement, déployé à travers les questions parlementaires (auxquelles le gouvernement ne répondait pas), vers le CIMER. De la sorte, au lieu de poser des questions parlementaires dans un parlement dépourvu de ses compétences, un nombre limité d'élus s'est mis à demander des informations au CIMER. Par exemple, à la suite du discours d'Erdoğan du 4 juin 2022 lors duquel ce dernier prétendait que pendant les protestations de Gezi les mosquées avaient été brûlées, le député d'Adana, Burhanettin Bulut, a posé la question suivante au CIMER : « Dans quelles villes les mosquées ont-elles été brûlées ? »¹¹⁶ Un mois et demi plus tard, aucune réponse n'avait encore été apportée. Le CIMER a transféré cette demande au ministère de l'Intérieur, à la présidence des affaires religieuses, au quartier général de la police, au bureau du mufti d'Istanbul et enfin à la police d'Istanbul. Aucune de ces institutions étatiques n'a donné de réponse. Le député d'Adana a ainsi mobilisé cette

¹¹³ Entretiens avec Tayfun, 21 avril 2022, Adana ; Hakan, le 24 mai 2022, Izmir.

¹¹⁴ Archives du CIMER, 5 octobre 2017.

¹¹⁵ Dominic Boyer, « Censorship as a vocation. The institutions, practices and cultural logic of media control in GDR », *Comparative Study of Society and History*, Vol. 45, n° 3, juillet 2003, pp. 511-545 ; Jonathan R. Zatlin, « Out of sight : Industrial espionage, ocular authority and East German communism, 1965-1989 », *Contemporary European History*, Vol. 17, n° 1, 2008, pp. 45-71.

¹¹⁶ Demande du 6 juin 2022.

plateforme virtuelle pour démentir le président de la République qui avait répété à plusieurs reprises que les mosquées avaient été incendiées par les protestataires de Gezi¹¹⁷.

Les députés ne sont pas les seuls à tenter de subvertir le CIMER, comme le montre la demande d'information suivante.

« Combien de casernes, de zones militaires, d'aéroports militaires ou de logements militaires ont été déplacés ou évacués à travers le pays après la tentative de coup d'Etat militaire du 15 juillet 2016 ? Quel est le sort des anciens terrains militaires déplacés ou évacués ? A quoi servent ces terres actuellement ? Combien et lesquels de ces terrains ont été ouverts à la construction ? »¹¹⁸

Par ailleurs, le CIMER et la délation servent, par l'intermédiaire de certains citoyens, à menacer l'administration publique, mais aussi les particuliers, pour mieux faire fonctionner les services publics : accélérer des démarches, résoudre des problèmes, recouvrer son argent, etc. Ces pressions peuvent aussi concerner les acteurs privés. J'ai ainsi pu analyser le cas d'une personne qui avait menacé un directeur d'hôtel de plainte auprès du CIMER pour se faire rembourser une somme d'argent avancée¹¹⁹. Dans ces cas, la délation et le recours au CIMER jouent sur la menace du châtime. Le mécanisme de la délation joue sur le même ressort : la peur, mais à d'autres fins.

CONCLUSION

UN DISPOSITIF DE SURVEILLANCE, DE MENACE ET UNE TECHNIQUE POLITIQUE

Un dispositif, le CIMER ; un acte, la délation... Le terrain de Turquie permet de réfléchir aux multiples fonctions de la délation, comme technique politique et acte d'autodiscipline et de châtime, et du CIMER, l'appareil étatique de contrôle et de répression. Le CIMER, qui fait penser aux « bouches de dénonciation », ces coffrets placés dans la gueule d'un lion de bronze où les Vénitiens déposaient, au XVIII^e siècle, des avis secrets pour informer le gouvernement¹²⁰, apparaît comme la bouche de dénonciation du président de la République. Ce dispositif se présente comme un miroir du système politique turc : il met en évidence l'extrême centralisation de ce dernier en Turquie après le passage au régime présidentiel, selon lequel les problèmes les plus locaux (ceux de quartier), voire les plus minimes (ceux des immeubles) passent aussi par le Président.

Issu de cette extrême centralisation du système politique, qui fait que même une grande partie des compétences de l'Assemblée se trouve concentrée entre les mains du Président, le CIMER est devenu également un instrument d'intermédiation par lequel l'opposition tente de contrôler le gouvernement. Après le passage au système présidentiel en juillet 2018, une partie

¹¹⁷ Mustafa Çakır, *Cumhuriyet*, 12 juillet 2022, p. 5.

¹¹⁸ İsmail Arı, <https://www.birgun.net/haber/askeri-arazi-ranti-devlet-sirri-oldu-396389>, 24 juillet 2022.

¹¹⁹ Entretien avec Rana, 21 juin 2022, Ankara.

¹²⁰ Giovanni Comisso, *Les agents secrets de Venise*, op. cit.

des questions parlementaires est désormais adressée au CIMER. Les députés sont également demandeurs de ce dispositif : à la recherche d'informations, ils y diffusent leurs interrogations.

Au bout de dix-huit ans de fonctionnement, le BIMER/CIMER est devenu un véritable appareil de gestion du mécontentement sociétal. En écrivant sur la plateforme, certains citoyens ont l'impression de participer au gouvernement du pays et se sentent plus importants, voire se considèrent comme de meilleurs citoyens, dans un pays où la citoyenneté n'est pas définie en termes des droits.

Cette évolution ne veut pas dire que la délation n'entend pas surveiller, contrôler et réprimer les opposants ; bien au contraire, elle constitue toujours un moyen efficace pour les diaboliser et légitimer les politiques répressives. Dans cette perspective, elle fonctionne comme un panoptique. Elle est l'œil du *Big Brother* tout en engendrant une autodiscipline au sein des institutions et chez les individus. Et concomitamment, elle permet de gouverner la société par la peur.

En Turquie post-2015, suite à la volonté de contrôle systématique du gouvernement d'Erdoğan, mais aussi en conséquence de sa politique de polarisation de la société turque en deux camps, dont l'un connaît une véritable ségrégation, la délation, grâce au dispositif du CIMER, apparaît comme l'un des moyens de désigner son camp, son appartenance, et de montrer sa fidélité au gouvernement AKP et au régime en vigueur. La délation cristallise l'atomisation au sein de la société. Dès lors, elle a une capacité de montrer les caractéristiques d'un régime politique. Elle n'est pas sans lien avec la stratégie de diviser pour mieux gouverner. Elle permet de réaffirmer la frontière entre « eux » et « nous », entre les « bons » et les « méchants ».

Les vertus de la délation ne sont pas pérennes ni uniformes. Valorisée pendant les périodes de conflits et de consolidation des régimes autoritaires, elle apparaît comme une pratique marginale en contexte de paix et dans les démocraties. Elle se propage davantage sous l'état d'exception et les régimes répressifs. Il existe donc un lien fort entre l'espace, le temps et la délation.

La littérature actuelle analyse plutôt le délateur et l'acte de la délation elle-même, mais reste silencieuse sur la victime, plus particulièrement sur ce qu'il advient d'elle. Quels sont les conséquences et les risques de la délation ? Les enquêtes administratives, les licenciements, les procès, les gardes à vue, l'emprisonnement... la liste est longue. Comment les vies des personnes dénoncées en sont-elles affectées ? Quels registres de résilience sont mis en œuvre face à la délation ? Comment les délateurs réparent-ils leur malheur ? Il reste encore de nombreuses pistes à explorer¹²¹.

¹²¹ Je tiens à remercier Jean-François Bayart et Béatrice Hibou. Sans nos discussions initiales, cette recherche n'aurait pas pu commencer et sans les encouragements de Béatrice, la rédaction n'aurait pu aboutir.

Annexe : Sigles et acronymes

AKP :	Parti de la justice et du développement
BIMER :	Centre de communication du Premier ministre
CHP :	Parti républicain du peuple
CIMER :	Centre de communication de la présidence de la République
DHKP-C :	Parti-Front révolutionnaire de libération du peuple
FETÖ :	Mouvement de Fethullah Gülen
HDP :	Parti démocratique des peuples
KKTC :	République turque de Chypre du Nord
KYK :	Institution de crédit et de dortoirs de l'enseignement supérieur
MIT :	Agence nationale de renseignement
PKK :	Parti des travailleurs du Kurdistan
TBMM :	Grande Assemblée nationale de Turquie
YPG :	Unités de protection du peuple

Les Etudes du CERI

Directrice de collection : Stéphanie Balme

Rédactrice en chef : Judith Burko

Edition : Sophie Royère